



---

*Commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation, et sur le renforcement de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité au Parlement européen*

---

**2023/2034(INI)**

21.4.2023

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 221**

**Projet de rapport**  
**Vladimír Bilčík, Nathalie Loiseau**  
(PE742.667v03-00)

Recommandations pour la réforme des règles du Parlement européen en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité et de lutte contre la corruption  
(2023/2034(INI))



**Amendement 1**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Visa -1 (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

— *vu sa résolution du 9 juin 2016 pour une administration de l'Union européenne ouverte, efficace et indépendante<sup>1 bis</sup> et sa résolution du 15 janvier 2013 contenant des recommandations à la Commission sur un droit de la procédure administrative de l'Union européenne<sup>1 ter</sup>,*

---

*<sup>1 bis</sup> Textes adoptés de cette date, P8\_TA(2016)0279*

*<sup>1 ter</sup>(2012/2024(INL)), JO C 440 du 30.12.2015, p. 17*

Or. en

**Amendement 2**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Visa -1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

— *vu sa résolution du 14 septembre 2017 sur la transparence, la responsabilité et l'intégrité au sein des institutions européennes,*

Or. en

**Amendement 3**

**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Visa 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

— *vu sa résolution du 16 février 2023 sur la création d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique,*

Or. en

**Amendement 4**  
**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Visa 4 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

— *vu son rapport du 2 février 2022 sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile en Europe<sup>3 bis</sup>,*

---

<sup>3 bis</sup> *Textes adoptés de cette date,*  
*P9\_TA(2022)0056*

Or. en

**Amendement 5**  
**Heidi Hautala**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Visa 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

— *vu le règlement n° 31 (CEE) 11 (CEE) fixant le statut des fonctionnaires et le régime applicable aux autres agents de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie*

*atomique,*

Or. en

**Amendement 6**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**

**Visa 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

— *vu sa résolution du 16 février 2023 sur la création d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique,*

Or. en

**Amendement 7**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso**

**Proposition de résolution**

**Visa 5 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

— *vu sa résolution du 8 mars 2022 sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile en Europe,*

Or. en

**Amendement 8**

**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Benoît Lutgen, Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau**

**Proposition de résolution**

**Visa 6 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

— *vu la décision du Parlement*

*européen du 28 septembre 2005 portant adoption du statut des députés au Parlement européen (2005/684/CE, Euratom),*

Or. en

**Amendement 9**  
**Anna Bonfrisco**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons de corruption, de blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant, à ce jour, trois députés en exercice et un ancien député, tous issus *d'un seul* groupe *politique* au Parlement, ainsi qu'un assistant parlementaire accrédité (APA); que ces soupçons sont liés à l'influence du Qatar et qu'il existe des allégations selon lesquelles le Maroc pourrait également être impliqué, de même que d'autres États;

*Amendement*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons de corruption, de blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant, à ce jour, trois députés en exercice et un ancien député, tous issus *du* groupe *S&D* au Parlement, ainsi qu'un assistant parlementaire accrédité (APA); que ces soupçons sont liés à l'influence du Qatar et qu'il existe des allégations selon lesquelles le Maroc pourrait également être impliqué, de même que d'autres États; *qu'aucun autre scandale n'a jamais autant entaché l'image publique de l'Union européenne;*

Or. en

**Amendement 10**  
**Heidi Hautala**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons de corruption, de

*Amendement*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons *relatifs à un système*

blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant, à ce jour, trois députés en exercice et un ancien député, tous issus d'un seul groupe politique au Parlement, ainsi qu'un assistant parlementaire accrédité (APA); que ces soupçons sont liés à l'influence du Qatar et qu'il existe des allégations selon lesquelles le Maroc pourrait également être impliqué, de même que d'autres États;

***extrêmement préoccupant*** de corruption, de blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant, à ce jour, trois députés en exercice et un ancien député, tous issus d'un seul groupe politique au Parlement, ainsi qu'un assistant parlementaire accrédité (APA); que ces soupçons sont liés à l'influence du Qatar et qu'il existe des allégations selon lesquelles le Maroc pourrait également être impliqué, de même que d'autres États;

Or. en

## **Amendement 11** **Sunčana Glavak**

### **Proposition de résolution** **Considérant A**

#### *Proposition de résolution*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons de corruption, de blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant, à ce jour, trois députés en exercice et un ancien député, ***tous issus d'un seul groupe politique au Parlement***, ainsi qu'un assistant parlementaire accrédité (APA); que ces soupçons sont liés à l'influence du Qatar et qu'il existe des allégations selon lesquelles le Maroc pourrait également être impliqué, de même que d'autres États;

#### *Amendement*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons de corruption, de blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant, à ce jour, trois députés en exercice et un ancien député, ainsi qu'un assistant parlementaire accrédité (APA); que ces soupçons sont liés à l'influence du Qatar et qu'il existe des allégations selon lesquelles le Maroc pourrait également être impliqué, de même que d'autres États;

Or. en

## **Amendement 12** **Benoît Lutgen, Vladimír Bilčík**

### **Proposition de résolution** **Considérant A**

### *Proposition de résolution*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons de corruption, de blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant, à ce jour, trois députés en exercice et un ancien député, tous issus d'un seul groupe politique au Parlement, ainsi qu'un assistant parlementaire accrédité (APA); que ces soupçons sont liés à l'influence du Qatar et ***qu'il existe des allégations selon lesquelles le Maroc pourrait également être impliqué***, de même que d'autres États;

### *Amendement*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons de corruption, de blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant, à ce jour, trois députés en exercice et un ancien député, tous issus d'un seul groupe politique au Parlement, ainsi qu'un assistant parlementaire accrédité (APA); que ces soupçons sont liés à l'influence du Qatar et ***du*** Maroc, de même que d'autres États;

Or. en

### **Amendement 13**

**Clare Daly**

### **Proposition de résolution**

#### **Considérant A**

### *Proposition de résolution*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons de corruption, de blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant, à ce jour, trois députés en exercice et un ancien député, ***tous issus d'un seul groupe politique au Parlement***, ainsi qu'un assistant parlementaire accrédité (APA); que ces soupçons sont liés à l'influence du Qatar et qu'il existe ***des*** allégations selon lesquelles le Maroc pourrait également être impliqué, de même que d'autres États;

### *Amendement*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons de corruption, de blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant, à ce jour, trois députés en exercice et un ancien député, ainsi qu'un assistant parlementaire accrédité (APA); que ces soupçons sont liés à l'influence du Qatar et qu'il existe ***de graves*** allégations selon lesquelles le Maroc pourrait également être impliqué, de même que d'autres États;

Or. en

### **Amendement 14**

**Andreas Schieder, Włodzimierz Cimoszewicz, Mercedes Bresso**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons de corruption, de blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant, **à ce jour, trois députés en exercice et un ancien député, tous issus d'un seul groupe politique au Parlement, ainsi qu'un assistant parlementaire accrédité (APA)**; que ces soupçons sont liés à l'influence du Qatar et qu'il existe des allégations selon lesquelles **le Maroc pourrait également être impliqué, de même que** d'autres États;

*Amendement*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons de corruption, de blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant **des députés en exercice, d'anciens députés, ainsi que des membres du personnel du Parlement européen**; que ces soupçons sont liés à l'influence du Qatar et **du Maroc**; qu'il existe des allégations selon lesquelles d'autres États, **comme la Mauritanie, seraient également impliqués**;

Or. en

**Amendement 15**

**Balázs Hidvéghi, Jorge Buxadé Villalba, Jean-Paul Garraud, Aurélia Beigneux**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons de corruption, de blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant, à ce jour, trois députés en exercice et un ancien député, tous issus d'un seul groupe politique au Parlement, ainsi qu'un assistant parlementaire accrédité (APA); que **ces soupçons sont liés à l'influence du Qatar et qu'il existe des allégations selon lesquelles le Maroc pourrait également être impliqué, de même que d'autres États**;

*Amendement*

A. considérant que les enquêtes en cours que mènent les autorités belges ont révélé des soupçons de corruption, de blanchiment de capitaux et de participation à une organisation criminelle impliquant, à ce jour, trois députés en exercice et un ancien député, tous issus d'un seul groupe politique au Parlement, ainsi qu'un assistant parlementaire accrédité (APA); que **le scandale de corruption actuel impliquant Bruxelles met en évidence la nature systémique de la corruption et de la manipulation du processus décisionnel au sein de l'Union**;

Or. en

**Amendement 16**

**Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo,  
Mario Furore, Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**

**Considérant A bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*A bis. considérant que l'ingérence et la corruption ne touchent pas seulement les représentants d'intérêts étrangers, mais qu'il s'agit d'un phénomène généralisé qui doit être combattu de la manière la plus intransigeante possible afin de préserver l'intégrité du processus démocratique de l'Union, la réputation et le travail des institutions et de l'Union dans son ensemble;*

Or. it

**Amendement 17**

**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Sunčana Glavak, Benoît Lutgen,  
Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau**

**Proposition de résolution**

**Considérant A bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*A bis. considérant que les députés au Parlement sont tenus d'agir uniquement dans l'intérêt public et d'exercer leur activité avec intégrité, transparence, diligence, honnêteté, responsabilité et respect pour la réputation du Parlement; qu'ils doivent être indépendants et exercer leur droit de vote librement;*

Or. en

**Amendement 18**

**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***A bis. considérant que des révélations ultérieures ont fait état de voyages non déclarés effectués par des députés, susceptibles d'influencer leur position ainsi que celle du Parlement, impliquant notamment le Qatar, le Maroc, le Bahreïn, la Mauritanie, les Émirats arabes unis et l'Azerbaïdjan;***

Or. en

**Amendement 19**  
**Sunčana Glavak**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***A bis. considérant que la confiance des citoyens dans l'intégrité et l'indépendance des institutions européennes est le fondement du système politique européen;***

Or. en

**Amendement 20**  
**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***A ter. considérant qu'à la suite du scandale du Qatargate, 104 voyages financés par des pays tiers ont été déclarés, 69 d'entre eux l'ayant été en retard, contre une moyenne de 4 voyages déclarés par mois auparavant; qu'aucune***

*sanction n'a été imposée;*

Or. en

### **Amendement 21**

**Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant B**

###### *Proposition de résolution*

B. considérant que le Parlement a *réagi* rapidement *aux soupçons de corruption touchant plusieurs députés et son personnel;*

###### *Amendement*

B. considérant que *le Parlement a, en tant que seule institution élue au suffrage universel direct par les citoyens européens, a le devoir de garantir le plus haut degré d'intégrité et de transparence; que les députés du Parlement européen représentent les citoyens de l'Union, à qui ils doivent rendre compte de leur travail; que les sanctions à l'encontre des députés qui ne remplissent pas les obligations imposées par leur mandat doivent être suffisamment dissuasives; que le Parlement a coopéré avec les autorités belges et a rapidement pris certaines mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité des députés; que ces mesures peuvent être encore améliorées et renforcées; que le mandat élargi de la commission spéciale ING2 devrait être considéré comme le point de départ d'un processus plus large de réforme des règles internes du Parlement européen et de l'Union en général, afin d'assurer une plus grande transparence et une plus grande intégrité dans leurs travaux et de garantir le contrôle démocratique par les citoyens;*

Or. it

### **Amendement 22**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant que le Parlement a réagi rapidement aux soupçons de corruption touchant plusieurs députés et son personnel;

*Amendement*

B. considérant que le Parlement a réagi rapidement aux soupçons de corruption touchant plusieurs députés et son personnel ***en coopérant pleinement avec les autorités belges; que ce scandale de corruption sans précédent a gravement porté atteinte à la perception publique de l'Union européenne en général et du Parlement en particulier; que ce scandale devrait être l'occasion pour le Parlement de revoir en profondeur ses méthodes de travail et son règlement intérieur, afin de regagner la confiance du public, de montrer l'exemple aux autres institutions européennes et nationales et de servir de modèle pour une démocratie parlementaire responsable et éthique;***

Or. en

**Amendement 23**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant que le Parlement a réagi rapidement aux soupçons de corruption touchant plusieurs députés et son personnel;

*Amendement*

B. considérant que le Parlement ***européen*** a réagi rapidement aux soupçons de corruption touchant plusieurs députés et son personnel; ***que l'ampleur du scandale a mis en évidence de nombreuses lacunes dans les règles du Parlement européen en matière d'intégrité et de transparence ainsi que dans leur application; qu'une grande ambition est nécessaire pour introduire rapidement d'importantes réformes des procédures internes du Parlement européen et pour inciter les***

*institutions européennes à mettre en œuvre un cadre réglementaire beaucoup plus rigoureux;*

Or. en

**Amendement 24**  
**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant que le Parlement a réagi rapidement aux soupçons de corruption touchant plusieurs députés et son personnel;

*Amendement*

B. considérant que le Parlement a réagi rapidement aux soupçons de corruption touchant plusieurs députés et son personnel; ***que toutes les mesures proposées n'ont pas encore été mises en œuvre, tandis que d'autres doivent encore être discutées et adoptées en vue de renforcer l'intégrité, la transparence et la responsabilité des institutions de l'Union;***

Or. en

**Amendement 25**  
**Balázs Hidvéghi, Jorge Buxadé Villalba, Jean-Paul Garraud, Aurélia Beigneux**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant que le Parlement a réagi ***rapidement aux soupçons de corruption touchant plusieurs députés et son personnel;***

*Amendement*

B. considérant que le Parlement a réagi ***en présentant des propositions de nature purement technique qui ne cherchent pas, en réalité, à trouver une véritable solution pour lutter contre la corruption systémique présente au sein des institutions européennes;***

Or. en

## Amendement 26

Aurélia Beigneux, Nicolaus Fest, Balázs Hidvéghi

### Proposition de résolution

#### Considérant B

##### *Proposition de résolution*

B. considérant que le Parlement *a réagi rapidement aux soupçons de corruption touchant plusieurs députés et son personnel*;

##### *Amendement*

B. considérant que le Parlement *n'a pas encore mis en place de commission d'enquête spéciale pour faire la lumière sur le scandale du «Qatargate»*;

Or. fr

## Amendement 27

Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin

### Proposition de résolution

#### Considérant B bis (nouveau)

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

*B bis. considérant que les lanceurs d'alerte jouent un rôle déterminant dans le signalement et la prévention des menaces ou des préjudices pour l'intérêt public et dans la sauvegarde du bien-être de la société; que l'Union a adopté une directive sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union<sup>1 bis</sup>; que cette directive ne s'applique ni aux fonctionnaires ni aux assistants parlementaires accrédités, qui sont soumis au statut des fonctionnaires de l'Union<sup>2 bis</sup>, lequel ne prévoit pas de protection adéquate pour les lanceurs d'alerte;*

---

<sup>1 bis</sup> *DIRECTIVE (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union.*

<sup>2 bis</sup> *RÈGLEMENT N° 31 (C.E.E) 11*

*(C.E.E.A.) fixant le statut des fonctionnaires et le régime applicable aux autres agents de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.*

Or. it

**Amendement 28**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**

**Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B bis. considérant qu'il est nécessaire de garantir que les députés au Parlement européen agissent sans aucune influence induite de la part de représentants d'intérêts et de réglementer strictement les activités rémunérées aux députés au Parlement européen, les cadeaux ou les invitations à des voyages, la création d'attentes en vue de futures fonctions après la fin du mandat d'un député ou la cessation des fonctions d'un fonctionnaire, ainsi que l'utilisation abusive d'informations ou de contacts;***

Or. en

**Amendement 29**

**Balázs Hidvéghi, Jorge Buxadé Villalba, Jean-Paul Garraud, Aurélia Beigneux**

**Proposition de résolution**

**Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B bis. considérant qu'il y a des tentatives visant à minimiser les événements liés au scandale de corruption impliquant Bruxelles et à en rejeter la responsabilité***

*sur des acteurs extérieurs sans reconnaître les déficiences systémiques internes des institutions de l'Union;*

Or. en

**Amendement 30**  
**Sunčana Glavak**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B bis. considérant qu'ébranler la confiance des citoyens dans les institutions européennes peut nuire de manière considérable à l'image de l'Union européenne dans son ensemble et mettre en péril les valeurs européennes;***

Or. en

**Amendement 31**  
**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B bis. considérant qu'il est important de veiller à ce que les processus démocratiques ne soient pas subordonnés à des intérêts privés et externes et à ce que les droits des citoyens soient pleinement respectés;***

Or. en

**Amendement 32**  
**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*B ter. considérant que l'article 298 du traité FUE dispose que «dans l'accomplissement de leurs missions, les institutions, organes et organismes de l'Union s'appuient sur une administration européenne ouverte, efficace et indépendante» et que «dans le respect du statut et du régime adoptés sur la base de l'article 336, le Parlement européen et le Conseil, statuant par voie de règlements conformément à la procédure législative ordinaire, fixent les dispositions à cet effet»;*

Or. en

**Amendement 33**  
**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**  
**Considérant B ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*B ter. considérant que le code de conduite des députés au Parlement européen en matière d'intérêts financiers et de conflits d'intérêts est contrôlé par un comité consultatif sur la conduite des députés, composé de cinq députés; que les méthodes de travail et le mandat du comité consultatif se sont révélés insuffisants;*

Or. en

**Amendement 34**  
**Sunčana Glavak**

**Proposition de résolution**

**Considérant B ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B ter. considérant que le système politique européen est particulièrement vulnérable à l'approche des élections;***

Or. en

**Amendement 35**

**Clare Daly**

**Proposition de résolution**

**Considérant B quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B quater. considérant que les lacunes du cadre éthique actuel de l'Union découlent en grande partie du fait que celui-ci se fonde sur une démarche d'autorégulation et que les ressources humaines et financières ainsi que les compétences qui y sont assorties sont insuffisantes aux fins de la vérification des informations; qu'un organisme d'éthique indépendant est essentiel pour restaurer la confiance dans les institutions européennes et leur légitimité démocratique;***

Or. en

**Amendement 36**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Włodzimierz Cimoszewicz, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**

**Considérant B quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***B quater. considérant que les «mesures visant à renforcer l'intégrité,***

*l'indépendance et la responsabilité»  
adoptées par sa Conférence des présidents  
le 8 février 2023 ne constituent qu'une  
première étape et que leur mise en œuvre  
nécessite une plus grande ambition afin  
de garantir le respect des normes les plus  
élevées en matière de transparence;*

Or. en

**Amendement 37**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Włodzimierz Cimoszewicz, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**

**Considérant B quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*B quinquies. considérant que la décision prise par le Bureau du Parlement européen le 13 mars 2023 limitant la période de réflexion des anciens députés à seulement 6 mois n'a pas été prise de manière consensuelle, avec une marge de majorité d'une seule voix, la dernière voix décisive étant celle de la présidente du Parlement européen;*

Or. en

**Amendement 38**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**

**Considérant B sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*B sexies. considérant que le rapport de la commission INGE I attirait déjà l'attention sur le manque criant de règles juridiquement contraignantes et d'application du registre du lobbying de l'Union, qu'un certain nombre d'anciens*

*dirigeants européens et d'anciens hauts fonctionnaires sont engagés ou cooptés par des entreprises privées ou nationales étrangères contrôlées par des États autoritaires et qu'il est quasiment impossible de suivre le lobbying provenant de l'extérieur de l'Union;*

Or. en

### **Amendement 39**

**Andreas Schieder, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant C**

###### *Proposition de résolution*

C. considérant que les soupçons de corruption liés au Qatar touchent également, au-delà du Parlement, *la Confédération européenne des syndicats, ainsi que* des responsables politiques nationaux et des personnalités influentes dans certains États membres, *tels que des chercheurs; que le Qatar est régulièrement identifié comme un État qui finance la diffusion d'idéologies radicales et la progression d'organisations islamistes extrémistes;*

###### *Amendement*

C. considérant que les soupçons de corruption liés au Qatar *et au Maroc* touchent également, au-delà du Parlement *européen, d'autres institutions européennes telles que la Commission européenne*, des responsables politiques nationaux et des personnalités influentes dans certains États membres;

Or. en

### **Amendement 40**

**Clare Daly**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant C**

###### *Proposition de résolution*

C. considérant que les soupçons de corruption liés au Qatar touchent également, au-delà du Parlement, la Confédération européenne des syndicats,

###### *Amendement*

C. considérant que les soupçons de corruption liés au Qatar touchent également, au-delà du Parlement, *la Commission et* la Confédération

ainsi que des responsables politiques nationaux et des personnalités influentes dans certains États membres, tels que des chercheurs; ***que le Qatar est régulièrement identifié comme un État qui finance la diffusion d'idéologies radicales et la progression d'organisations islamistes extrémistes;***

européenne des syndicats, ainsi que des responsables politiques nationaux et des personnalités influentes dans certains États membres, tels que des chercheurs;

Or. en

#### **Amendement 41**

**Anna Bonfrisco**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant C**

###### *Proposition de résolution*

C. considérant que les soupçons de corruption liés au Qatar touchent également, au-delà du Parlement, la Confédération européenne des syndicats, ainsi que des responsables politiques nationaux et des personnalités influentes dans certains États membres, tels que des chercheurs; que le Qatar est régulièrement identifié comme un État qui finance la diffusion d'idéologies radicales et la progression d'organisations islamistes extrémistes;

###### *Amendement*

C. considérant que les soupçons de corruption liés au Qatar touchent également, au-delà du Parlement, la Confédération européenne des syndicats, ainsi que des responsables politiques nationaux et des personnalités influentes dans certains États membres, tels que des chercheurs; que le Qatar est régulièrement identifié comme un État qui finance la diffusion d'idéologies radicales et la progression d'organisations islamistes extrémistes; ***que Qatar Charity a financé 140 mosquées, dont 47 en Italie;***

Or. en

#### **Amendement 42**

**Beata Szydło, Ryszard Czarnecki, Jorge Buxadé Villalba, Nicola Procaccini**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant C bis (nouveau)**

###### *Proposition de résolution*

###### *Amendement*

***C bis. considérant que le scandale du Qatargate a entaché l'image du***

*Parlement européen dans le monde entier en tant qu'institution importante qui lutte en faveur des droits de l'homme et contre la corruption et défend les valeurs et les normes éthiques les plus exigeantes possibles;*

Or. en

#### **Amendement 43**

**Andreas Schieder, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant D**

###### *Proposition de résolution*

D. considérant que *certaines organisations islamistes que soutiennent le Qatar et la Turquie ont introduit des demandes de fonds européens; que ces organisations exercent un lobbying important au sein du Parlement;*

###### *Amendement*

D. considérant que *les règles relatives au lobbying dans l'Union se concentrent principalement sur les rencontres physiques et ne tiennent pas compte des différents types de lobbying existant à Bruxelles; que des pays comme la Chine et la Russie, mais également le Qatar, les Émirats arabes unis, le Maroc, la Serbie et la Turquie ont également investi massivement dans des efforts de lobbying à Bruxelles;*

Or. en

#### **Amendement 44**

**Clare Daly**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant D**

###### *Proposition de résolution*

D. considérant que certaines organisations islamistes que soutiennent le Qatar et la Turquie ont introduit des demandes de fonds européens; que ces organisations exercent un lobbying important au sein du Parlement;

###### *Amendement*

D. considérant que certaines organisations islamistes que soutiennent le Qatar et la Turquie ont introduit des demandes de fonds européens; que ces organisations *ainsi que d'autres, notamment des organisations chrétiennes*

*fondamentalistes américaines*, exercent un lobbying important au sein du Parlement;

Or. en

#### Amendement 45

Aurélia Beigneux, Nicolaus Fest, Jean-Paul Garraud

#### Proposition de résolution

##### Considérant D

###### *Proposition de résolution*

D. considérant que certaines organisations islamistes que soutiennent le Qatar et la Turquie ont introduit des demandes de fonds européens; que ces organisations exercent un lobbying important au sein du Parlement;

###### *Amendement*

D. considérant que certaines organisations islamistes que soutiennent le Qatar et la Turquie ont introduit des demandes de fonds européens; que ces organisations exercent un lobbying important au sein du Parlement *et des autres institutions européennes*;

Or. fr

#### Amendement 46

Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula

#### Proposition de résolution

##### Considérant E

###### *Proposition de résolution*

E. considérant que les Émirats arabes unis sont soupçonnés de chercher à influencer les décideurs européens; qu'un parti politique européen s'est vu prêter *au moins une fois* des fonds provenant des Émirats arabes unis;

###### *Amendement*

E. considérant que les Émirats arabes unis sont soupçonnés de chercher à influencer les décideurs européens; qu'un parti politique européen s'est vu prêter des fonds provenant des Émirats arabes unis; *qu'un député au Parlement européen, qui s'occupe explicitement de politique étrangère, siège dans un conseil consultatif émirati et reçoit une rémunération annuelle généreuse à ce titre*;

Or. en

#### Amendement 47

Beata Szydło, Ryszard Czarnecki, Jorge Buxadé Villalba, Nicola Procaccini

#### Proposition de résolution

##### Considérant E

###### *Proposition de résolution*

E. considérant que les Émirats arabes unis sont soupçonnés de chercher à influencer les décideurs européens; qu'un parti politique européen s'est vu prêter au moins une fois des fonds provenant des Émirats arabes unis;

###### *Amendement*

E. considérant que les Émirats arabes unis sont soupçonnés de chercher à influencer les décideurs européens; qu'un parti politique européen s'est vu prêter au moins une fois des fonds provenant des Émirats arabes unis; ***qu'un député au Parlement européen a été régulièrement et directement rémunéré par le Forum Sir Bani Yas, basé aux Émirats arabes unis;***

Or. en

#### Amendement 48

Heidi Hautala

au nom du groupe Verts/ALE

#### Proposition de résolution

##### Considérant E

###### *Proposition de résolution*

E. considérant que les Émirats arabes unis sont soupçonnés de chercher à influencer les décideurs européens; qu'un parti politique ***européen*** s'est vu prêter au moins une fois des fonds provenant des Émirats arabes unis;

###### *Amendement*

E. considérant que les Émirats arabes unis sont soupçonnés de chercher à influencer les décideurs européens; qu'un parti politique ***national*** s'est vu prêter au moins une fois des fonds provenant des Émirats arabes unis;

Or. en

#### Amendement 49

Clare Daly

#### Proposition de résolution

##### Considérant F

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**F.** *considérant que certains États étrangers ont cherché des moyens non conventionnels d'interférer dans les affaires de l'Union en employant les méthodes les plus récentes que les évolutions technologiques contemporaines ont rendues possibles, ainsi qu'en recourant à la coercition économique et énergétique et au financement illégal;*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 50**

**Maite Pagazaurtundúa, Anna Júlia Donáth**

**Proposition de résolution**

**Considérant F bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**F bis.** *considérant que le recrutement de personnalités haut placées par des intérêts étrangers est facilité par le «pantouflage» non restreint des institutions européennes vers des pays autocratiques, ce qui pose un risque élevé d'ingérence préjudiciable pour les intérêts et les valeurs de l'Union; que cette pratique représente encore une forme notable d'ingérence étrangère dans le fonctionnement de l'Union européenne et qu'elle est directement liée à des situations où des conflits d'intérêts allant à l'encontre de l'intérêt général peuvent survenir;*

Or. en

**Amendement 51**

**Maite Pagazaurtundúa, Anna Júlia Donáth**

**Proposition de résolution**

**Considérant F ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*F ter. considérant que les mesures visant à limiter le recrutement de personnalités haut placées des institutions sont insuffisantes et n'empêchent pas d'anciens députés ou d'anciens hauts fonctionnaires de travailler pour des gouvernements, des entités qui en dépendent ou des entreprises de secteurs stratégiques dans des pays considérés comme exposés à un risque d'ingérence étrangère;*

Or. en

**Amendement 52**

**Maite Pagazaurtundúa, Anna Júlia Donáth**

**Proposition de résolution**

**Considérant F quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*F quater. considérant que l'existence d'une période de réflexion applicable aux anciens députés ou aux anciens hauts fonctionnaires de l'Union constitue un obstacle majeur pour ceux qui souhaitent travailler pour des gouvernements, des entités qui en dépendent ou des entreprises de secteurs stratégiques dans des pays considérés comme exposés à un risque d'ingérence étrangère, et que son application réduirait la présence de personnalités européennes haut placées dans ces environnements ainsi que le risque d'ingérence;*

Or. en

**Amendement 53**

**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Considérant G**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**G.** *considérant que l'ingérence dans les institutions nationales et de l'Union existe depuis de nombreuses années, mais que le nombre de cas d'ingérence a augmenté à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;*

**supprimé**

Or. en

**Amendement 54**

**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Sunčana Glavak, Benoît Lutgen, Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau**

**Proposition de résolution**  
**Considérant G**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**G.** *considérant que l'ingérence dans les institutions nationales et de l'Union existe depuis de nombreuses années, mais que le nombre de cas d'ingérence a augmenté à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;*

**G.** *considérant que l'ingérence dans les institutions nationales et de l'Union existe depuis de nombreuses années, mais que le nombre de cas d'ingérence, leur intensité et le danger potentiel qu'ils représentent ont considérablement augmenté à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; que le gouvernement américain a constaté une augmentation du financement dissimulé d'activités politiques par la Russie depuis 2014; que, selon le SEAE, l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie occupe une place prépondérante dans les activités observées de manipulation de l'information et d'ingérence étrangère;*

Or. en

## Amendement 55

Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula

### Proposition de résolution

#### Considérant G

##### *Proposition de résolution*

G. considérant que l'ingérence dans les institutions nationales et de l'Union existe depuis de nombreuses années, mais que le nombre de cas d'ingérence a augmenté **à la suite de** la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

##### *Amendement*

G. considérant que l'ingérence dans les institutions nationales et de l'Union existe depuis de nombreuses années, mais que le nombre de cas d'ingérence a augmenté ***dans les mois qui ont précédé et suivi*** la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

Or. en

## Amendement 56

Maite Pagazaurtundúa

### Proposition de résolution

#### Considérant G

##### *Proposition de résolution*

G. considérant que l'ingérence dans les institutions nationales et de l'Union existe depuis de nombreuses années, mais que **le nombre de cas d'ingérence a augmenté** à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

##### *Amendement*

G. considérant que l'ingérence dans les institutions nationales et de l'Union existe depuis de nombreuses années, mais que **ses conséquences et sa gravité doivent être mieux évaluées** à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

Or. en

## Amendement 57

Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Benoît Lutgen, Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau

### Proposition de résolution

#### Considérant G bis (nouveau)

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

***G bis. considérant que les voies diplomatiques de la Russie et de la Chine servent régulièrement à faciliter et à multiplier les opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence menées sur un large éventail de sujets;***

Or. en

**Amendement 58  
Maite Pagazaurtundúa**

**Proposition de résolution  
Considérant G bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***G bis. considérant que la lutte contre la corruption en Ukraine est également un moyen de protéger le pays de l'ingérence russe;***

Or. en

**Amendement 59  
Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Sunčana Glavak, Benoît Lutgen,  
Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau**

**Proposition de résolution  
Considérant G ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***G ter. considérant que la Russie œuvre systématiquement à ébranler et à diviser le soutien apporté par la communauté internationale à l'Ukraine et à créer des doutes quant à l'identité de l'agresseur en diffusant des mensonges sur la guerre d'agression qu'elle mène;***

Or. en

## Amendement 60

Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Sunčana Glavak, Benoît Lutgen, Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau

### Proposition de résolution

#### Considérant H

##### *Proposition de résolution*

H. considérant que, dans sa résolution du 9 mars 2022, le Parlement a identifié la Russie et la Chine comme étant les principales sources d'ingérence étrangère en Europe; que la Russie cherche à établir des contacts avec des partis, des personnalités et des mouvements politiques afin de les exploiter en tant qu'acteurs au sein des institutions de l'Union de manière à légitimer ses positions et ses gouvernements par procuration, à faire pression en faveur de l'allègement des sanctions et à atténuer les répercussions de son isolement international; que des groupes soutenus par la Russie ont lancé une cyberattaque contre le Parlement à la suite de l'adoption d'une résolution reconnaissant la Russie comme État soutenant le terrorisme<sup>5</sup>;

---

<sup>5</sup> Résolution du Parlement européen du 23 novembre 2022 sur la désignation de la Fédération de Russie comme État soutenant le terrorisme. Textes adoptés de cette date, P9\_TA(2022)0405.

##### *Amendement*

H. considérant que, dans sa résolution du 9 mars 2022, le Parlement a identifié la Russie et la Chine comme étant les principales sources d'ingérence étrangère en Europe; que la Russie cherche à établir des contacts avec des partis, des personnalités et des mouvements politiques afin de les exploiter en tant qu'acteurs au sein des institutions de l'Union de manière à légitimer ses positions et ses gouvernements par procuration, à faire pression en faveur de l'allègement des sanctions et à atténuer les répercussions de son isolement international, ***ainsi qu'à compromettre la notion de vérité et de réalité objective***; que des groupes soutenus par la Russie ont lancé une cyberattaque contre le Parlement à la suite de l'adoption d'une résolution reconnaissant la Russie comme État soutenant le terrorisme<sup>5</sup>;

---

<sup>5</sup> Résolution du Parlement européen du 23 novembre 2022 sur la désignation de la Fédération de Russie comme État soutenant le terrorisme. Textes adoptés de cette date, P9\_TA(2022)0405.

Or. en

## Amendement 61

Heidi Hautala

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Considérant H

### *Proposition de résolution*

H. considérant que, dans sa résolution du 9 mars 2022, le Parlement a identifié la Russie et la Chine comme étant les principales sources d'ingérence étrangère en Europe; que la Russie cherche à établir des contacts avec des partis, des personnalités et des mouvements politiques afin de les exploiter en tant qu'acteurs au sein des institutions de l'Union de manière à légitimer ses positions et ses gouvernements par procuration, à faire pression en faveur de l'allègement des sanctions et à atténuer les répercussions de son isolement international; que des groupes soutenus par la Russie ont lancé une cyberattaque contre le Parlement à la suite de l'adoption d'une résolution reconnaissant la Russie comme État soutenant le terrorisme<sup>5</sup>;

---

<sup>5</sup> Résolution du Parlement européen du 23 novembre 2022 sur la désignation de la Fédération de Russie comme État soutenant le terrorisme. Textes adoptés de cette date, P9\_TA(2022)0405.

### *Amendement*

H. considérant que, dans sa résolution du 9 mars 2022, le Parlement a identifié la Russie et la Chine comme étant les principales sources d'ingérence étrangère en Europe; que la Russie cherche à établir des contacts avec des partis, des personnalités et des mouvements politiques afin de les exploiter en tant qu'acteurs au sein des institutions de l'Union **et dans le discours national au sein des États membres** de manière à légitimer ses positions et ses gouvernements par procuration, à faire pression en faveur de l'allègement des sanctions et à atténuer les répercussions de son isolement international; que des groupes soutenus par la Russie ont lancé une cyberattaque contre le Parlement à la suite de l'adoption d'une résolution reconnaissant la Russie comme État soutenant le terrorisme<sup>5</sup>;

---

<sup>5</sup> Résolution du Parlement européen du 23 novembre 2022 sur la désignation de la Fédération de Russie comme État soutenant le terrorisme. Textes adoptés de cette date, P9\_TA(2022)0405.

Or. en

## **Amendement 62**

**Clare Daly**

### **Proposition de résolution**

#### **Considérant H**

### *Proposition de résolution*

H. considérant que, dans sa résolution du 9 mars 2022, le Parlement a identifié la Russie et la Chine comme étant les principales sources d'ingérence étrangère en Europe; que la Russie **cherche** à établir des contacts avec des partis, des personnalités et des mouvements politiques

### *Amendement*

H. considérant que, dans sa résolution du 9 mars 2022, le Parlement a identifié la Russie et la Chine comme étant les principales sources d'ingérence étrangère en Europe; que **de nombreux États, notamment** la Russie, **cherchent** à établir des contacts avec des partis, des

afin de *les exploiter en tant qu'acteurs au sein des institutions de l'Union de manière* à légitimer ses positions et ses gouvernements par *procuration*, à *faire pression en faveur de l'allègement des sanctions et à atténuer les répercussions de son isolement international*; que des groupes soutenus par la Russie ont lancé une cyberattaque contre le Parlement à la suite de l'adoption d'une résolution reconnaissant la Russie comme État soutenant le terrorisme<sup>5</sup>;

---

<sup>5</sup> Résolution du Parlement européen du 23 novembre 2022 sur la désignation de la Fédération de Russie comme État soutenant le terrorisme. Textes adoptés de cette date, P9\_TA(2022)0405.

personnalités et des mouvements politiques afin de légitimer *leurs* positions et de *faire pression pour défendre leurs propres intérêts*; qu'un groupe de pirates informatiques pro-russes aurait revendiqué le lancement d'une attaque par déni de service distribué (DDoS) sur le site web du Parlement européen à la suite de l'adoption d'une résolution reconnaissant la Russie comme État soutenant le terrorisme<sup>5</sup>;

---

<sup>5</sup> Résolution du Parlement européen du 23 novembre 2022 sur la désignation de la Fédération de Russie comme État soutenant le terrorisme. Textes adoptés de cette date, P9\_TA(2022)0405.

Or. en

### Amendement 63

Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula

#### Proposition de résolution Considérant I

##### *Proposition de résolution*

I. considérant que plusieurs partis politiques représentés au sein du Parlement ont demandé un soutien financier à des entités hors Europe, y compris à la Russie;

##### *Amendement*

I. considérant que plusieurs partis politiques représentés au sein du Parlement *européen* ont demandé un soutien financier à des entités hors Europe, y compris à la Russie; *que des partis d'extrême droite autrichiens, français et italiens ont signé des accords de coopération avec le parti Russie unie du président russe Vladimir Poutine et sont accusés dans les médias d'être disposés à accepter un financement politique de la part de la Russie; que d'autres partis européens d'extrême droite, notamment en Allemagne, en Hongrie et au Royaume-Uni, auraient également des contacts étroits avec le Kremlin, et ont également travaillé en tant que soi-disant «observateurs électoraux»*

*lors d'élections contrôlées par le Kremlin, par exemple à Donetsk et à Lougansk dans l'est de l'Ukraine, afin de surveiller et de légitimer des élections soutenues par la Russie; que les révélations sur les contacts étroits et réguliers entre des fonctionnaires russes et les représentants d'un groupe de sécessionnistes catalans en Espagne, ainsi qu'entre des fonctionnaires russes et le plus grand donateur privé pour la campagne «Brexit Vote Leave», nécessitent une enquête approfondie et s'inscrivent dans le cadre de la stratégie plus large de la Russie visant à exploiter chaque occasion de manipulation rhétorique à des fins de déstabilisation;*

Or. en

#### **Amendement 64**

**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Sunčana Glavak, Benoît Lutgen, Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant I**

###### *Proposition de résolution*

I. considérant que plusieurs partis politiques représentés au sein du Parlement ont demandé un soutien financier à des entités hors Europe, y compris à la Russie;

###### *Amendement*

I. considérant que plusieurs partis politiques représentés au sein du Parlement ont demandé un soutien financier à des entités hors Europe, y compris à la Russie; *que l'examen de renseignements américains a révélé que la Russie a secrètement versé des centaines de millions d'euros à des partis politiques étrangers et à des candidats dans plus de vingt-quatre pays depuis 2014, dans le but d'influencer des événements politiques au-delà de ses frontières; que des forces liées au Kremlin ont également utilisé des sociétés-écrans, des groupes de réflexion ainsi que d'autres moyens pour influencer des événements politiques; que le financement d'activités politiques par la Russie était parfois supervisé par des*

*fonctionnaires et des législateurs russes et exécuté par des organismes gouvernementaux; que la Russie a utilisé des cryptomonnaies, de l'argent liquide et des cadeaux pour influencer des événements politiques dans d'autres pays;*

Or. en

**Amendement 65**  
**Sunčana Glavak**

**Proposition de résolution**  
**Considérant I**

*Proposition de résolution*

I. considérant que plusieurs partis politiques représentés au sein du Parlement ont demandé un soutien financier à des entités hors Europe, y compris à la Russie;

*Amendement*

I. considérant que plusieurs partis politiques représentés au sein du Parlement ont demandé un soutien financier à des entités hors Europe, y compris à la Russie; ***que la transparence est importante dans ce contexte;***

Or. en

**Amendement 66**  
**Beata Szydło, Ryszard Czarnecki, Jorge Buxadé Villalba, Nicola Procaccini**

**Proposition de résolution**  
**Considérant I bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

***I bis. considérant qu'il existe des faiblesses importantes dans le processus de prise de décision au Parlement européen, lesquelles ont été exploitées par des pays tiers tels que le Qatar, le Maroc ou la Russie; que le manque de responsabilité à l'égard des citoyens est un élément commun à ces faiblesses;***

*Amendement*

Or. en

## Amendement 67

Beata Szydło, Ryszard Czarnecki

### Proposition de résolution

#### Considérant J

##### *Proposition de résolution*

J. considérant qu'il y a encore, au Parlement, des membres du personnel ayant la nationalité russe et des liens connus avec les autorités russes; qu'une telle situation suscite un risque évident d'ingérence étrangère malveillante;

##### *Amendement*

J. considérant qu'il y a encore, au Parlement, des membres du personnel ayant la nationalité russe et des liens connus avec les autorités russes; qu'une telle situation suscite un risque évident d'ingérence étrangère malveillante; ***que par le passé, le Parlement a permis à la fille d'un membre du cercle rapproché de Poutine de travailler au Parlement européen en tant que stagiaire;***

Or. en

## Amendement 68

Aurélia Beigneux, Nicolaus Fest, Jean-Paul Garraud

### Proposition de résolution

#### Considérant J

##### *Proposition de résolution*

J. considérant ***qu'il y a encore, au Parlement, des membres du personnel ayant la nationalité russe et des liens connus avec les autorités russes; qu'une telle situation suscite un risque évident d'ingérence étrangère malveillante;***

##### *Amendement*

J. considérant ***que le Parlement européen doit respecter, en toute circonstance, les droits fondamentaux et la réputation des membres du personnel et qu'il doit s'abstenir de porter publiquement et sans contradictoire des imputations non prouvées à leur encontre, dans des conditions susceptibles d'être caractérisées comme du harcèlement ou de la diffamation;***

Or. fr

## Amendement 69

Clare Daly

**Proposition de résolution**  
**Considérant J**

*Proposition de résolution*

J. considérant ***qu'il y a encore, au Parlement, des membres du personnel ayant la nationalité russe et des liens connus avec les autorités russes; qu'une telle situation suscite un risque évident d'ingérence étrangère malveillante;***

*Amendement*

J. considérant ***que des membres du personnel du Parlement ayant des liens avérés avec les autorités de pays tiers pourraient potentiellement représenter un risque d'ingérence étrangère;***

Or. en

**Amendement 70**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Considérant J**

*Proposition de résolution*

J. considérant qu'il y a encore, au Parlement, des membres du personnel ayant ***la nationalité russe et*** des liens connus avec les autorités russes; qu'une telle situation suscite un risque évident d'ingérence étrangère malveillante;

*Amendement*

J. considérant qu'il y a encore, au Parlement, des membres du personnel ayant des liens connus avec les autorités russes; qu'une telle situation suscite un risque évident d'ingérence étrangère malveillante;

Or. en

**Amendement 71**

**Benoît Lutgen, Vladimír Bilčík**

**Proposition de résolution**  
**Considérant J bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***J bis. considérant qu'il est nécessaire de renforcer la coopération en matière de lutte contre l'ingérence, y compris la***

*corruption, entre les institutions européennes et les États membres dans lesquels elles sont situées, et que ces États membres doivent adopter une législation adéquate pour lutter contre ces phénomènes; que, dans ce contexte, la coopération entre les services de renseignement, les services de police et les institutions juridictionnelles est essentielle et doit être renforcée;*

Or. en

**Amendement 72**

**Nathalie Loiseau, Abir Al-Sahlani, Anna Júlia Donáth, Morten Løkkegaard, Maite Pagazaurtundúa, Sandro Gozi**

**Proposition de résolution**

**Considérant J bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*J bis. considérant que l'Azerbaïdjan a mené des opérations d'influence à grande échelle, impliquant de sérieux soupçons de corruption, à l'encontre de membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; que l'Azerbaïdjan est parvenu à éviter les enquêtes portant sur ses élections et à dissimuler son bilan en matière de droits de l'homme;*

Or. en

**Amendement 73**

**Beata Szydło, Ryszard Czarnecki, Jorge Buxadé Villalba**

**Proposition de résolution**

**Considérant J bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*J bis. considérant qu'un groupe présumé criminel lié aux services de renseignement russes tentait d'entrer en contact avec des*

*stagiaires ukrainiens au Parlement européen et de les contraindre à leur fournir des données sensibles provenant des cabinets des députés en menaçant de faire du mal à leurs proches restés en Ukraine;*

Or. en

**Amendement 74**  
**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Considérant K**

*Proposition de résolution*

K. considérant que *certaines* organisations *spécialisées dans les questions sociales et pratiquant le lobbying au sein du Parlement* reçoivent des fonds de pays extérieurs à l'Union *et cherchent à influencer le mode de vie européen;*

*Amendement*

K. considérant que *les organisations de la société civile (OSC) sont des organisations à but non lucratif, indépendantes des institutions publiques et des intérêts commerciaux, dont les activités contribuent à la réalisation des valeurs de l'Union européenne énoncées à l'article 2 du traité UE et des droits fondamentaux; qu'un grand nombre d'OSC luttent pour survivre et rencontrent des difficultés de financement, ce qui peut sérieusement affecter leur efficacité et leur capacité à remplir leur mission; que de nombreuses OSC reçoivent des fonds de pays extérieurs à l'Union; que le financement étranger a été la cible d'attaques juridiques et politiques dans certains États membres; que les restrictions imposées aux OSC bénéficiant de financements étrangers sont contraires au droit de l'Union, et notamment à l'article 63 du traité FUE relatif à la libre circulation des capitaux et à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que dans l'affaire C-78/18<sup>5</sup> bis, la CJUE a considéré que la loi visée portait atteinte à la libre circulation des capitaux et à la liberté d'association;*

*5 bis Arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 18 juin 2021, Commission européenne contre Hongrie, ECLI:EU:C:2020:476.*

Or. en

#### **Amendement 75**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant K**

###### *Proposition de résolution*

K. *considérant* que certaines organisations *spécialisées dans les questions sociales et pratiquant le lobbying au sein du* Parlement reçoivent des fonds de pays extérieurs à l'Union et cherchent à influencer le *mode de vie* européen;

###### *Amendement*

K. *considérant que la capacité des représentants de groupes d'intérêts d'influencer la prise de décision au Parlement européen en présentant leurs arguments constitue un élément essentiel de la démocratie européenne; que, par ailleurs, les moyens d'influence inappropriés, la corruption et d'autres infractions pénales sont inacceptables; que certaines organisations qui tentent de faire pression sur le Parlement européen reçoivent des fonds de pays extérieurs à l'Union et cherchent à influencer le processus démocratique européen; que la corruption des représentants publics, notamment sous la forme d'activités illégales générées par le lobbying rémunéré, constitue une atteinte profonde à la démocratie et devrait faire l'objet d'une tolérance zéro et de la plus grande vigilance;*

Or. en

#### **Amendement 76**

**Nathalie Loiseau, Abir Al-Sahlani, Morten Løkkegaard, Maite Pagazaurtundúa, Sandro Gozi, Iskra Mihaylova**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant K**

*Proposition de résolution*

K. considérant que certaines organisations spécialisées dans les questions sociales et pratiquant le lobbying au sein du Parlement reçoivent des fonds de pays extérieurs à l'Union et cherchent à influencer le mode de vie européen;

*Amendement*

K. considérant que certaines organisations spécialisées dans les questions sociales, **telles que les droits des femmes en matière de sexualité et de procréation**, et pratiquant le lobbying au sein du Parlement reçoivent des fonds de pays extérieurs à l'Union, **notamment de la Russie et de groupes d'extrême droite établis aux États-Unis**, et cherchent à influencer le mode de vie européen;

Or. en

**Amendement 77**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant K**

*Proposition de résolution*

K. considérant que certaines organisations **spécialisées dans les questions sociales et** pratiquant le lobbying au sein du Parlement **reçoivent des fonds de pays extérieurs à l'Union et** cherchent à **influencer le mode de vie européen**;

*Amendement*

K. considérant que certaines organisations pratiquant le lobbying au sein du Parlement cherchent à **s'ingérer dans la démocratie européenne**;

Or. en

**Amendement 78**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant K bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**K bis. considérant que les normes éthiques sont déjà présentes au sein des**

*institutions de l'Union, mais qu'elles sont très fragmentées et reposent exclusivement sur une approche d'autorégulation; que la création d'un organisme indépendant chargé des questions d'éthique est susceptible de contribuer à renforcer la confiance dans les institutions de l'Union et dans leur légitimité démocratique;*

Or. en

**Amendement 79**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant K ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*K ter. considérant que les mécanismes de contrôle et d'alerte internes des institutions de l'Union ont échoué de manière spectaculaire à détecter la corruption en cours et les ingérences étrangères; que les mécanismes de sauvegarde et de sanction se sont révélés inefficaces pour dissuader les comportements criminels en question;*

Or. en

**Amendement 80**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant K quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*K quater. considérant qu'au regard de la distance toujours plus importante qui sépare l'Union de ses citoyens, les*

*institutions de l'Union doivent s'efforcer de se conformer aux normes les plus strictes possibles en matière de transparence, de responsabilité et d'intégrité; que ces principes sont des éléments essentiels et complémentaires pour promouvoir la bonne gouvernance au sein des institutions de l'Union;*

Or. en

**Amendement 81**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant K quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***K quinquies. considérant qu'une représentation opaque et unilatérale des intérêts peut engendrer un risque de corruption et constituer une grave menace et un défi de taille pour l'intégrité des législateurs et la confiance des citoyens dans les institutions de l'Union; que la corruption entraîne de lourdes conséquences financières et qu'elle représente une grave menace pour la démocratie, l'état de droit et les investissements publics;***

Or. en

**Amendement 82**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant K sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***K sexies. considérant que, dans de***

*nombreux cas, les informations fournies sur les emplois complémentaires des députés font état d'activités telles que «consultant», «activité économique», «indépendant», «avocat retraité en activité», «propriétaire d'un cabinet de conseil», «membre d'un organe de contrôle» ou «défense d'intérêts occasionnelle», et que ces informations sont insuffisantes pour déterminer si un conflit d'intérêts est susceptible de se présenter et que cela pose un risque inacceptable de conflits d'intérêts et, potentiellement, de corruption;*

Or. en

**Amendement 83**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant K septies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*K septies. considérant qu'aucune sanction financière n'a jamais été infligée pour violation du code de conduite des députés malgré le signalement d'au moins 26 violations dans les rapports annuels du comité consultatif sur la conduite des députés;*

Or. en

**Amendement 84**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant K octies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*K octies. considérant que l'article 41 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne définit le droit à une bonne administration comme le droit de toute personne de voir ses affaires traitées impartialement, équitablement et dans un délai raisonnable par les institutions, et que l'article 298 du traité FUE dispose que, dans l'accomplissement de leurs missions, les institutions, organes et organismes de l'Union s'appuient sur une administration européenne ouverte, efficace et indépendante;*

Or. en

## Amendement 85

Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula

### Proposition de résolution

#### Considérant L

##### *Proposition de résolution*

L. considérant que le registre de transparence de l'Union s'est trouvé **considérablement** renforcé à la suite de l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021<sup>6</sup>, qui établit des normes élevées en vue d'une représentation d'intérêts qui soit transparente et éthique au niveau de l'Union; que ce registre vise à renforcer la transparence des interférences étrangères sans toutefois pouvoir les empêcher; que toutes les activités extérieures rémunérées ne donnent pas lieu à des conflits d'intérêts;

##### *Amendement*

L. considérant que le registre de transparence de l'Union s'est trouvé renforcé à la suite de l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021<sup>6</sup>, qui établit des normes élevées en vue d'une représentation d'intérêts qui soit transparente et éthique au niveau de l'Union; que ce registre vise à renforcer la transparence des interférences étrangères sans toutefois pouvoir les empêcher; que toutes les activités extérieures rémunérées ne donnent pas lieu à des conflits d'intérêts; **que les mesures récemment introduites par l'accord interinstitutionnel sur un registre de transparence exigent une plus grande ambition de la part du Parlement européen en ce qui concerne la mise en œuvre, l'application et le contrôle adéquats de toutes les normes de transparence; que le champ d'application du registre n'inclut pas les anciens députés européens ni les représentants de pays tiers; que le registre de transparence**

*n'a pas encore été rendu obligatoire au moyen de décisions individuelles adoptées par les institutions signataires; que le registre de transparence doit faire l'objet d'une révision au plus tard en juillet 2025;*

---

<sup>6</sup> Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire. JO L 207 du 11.6.2021, p. 1.

---

<sup>6</sup> Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire. JO L 207 du 11.6.2021, p. 1.

Or. en

## **Amendement 86** **Clare Daly**

### **Proposition de résolution** **Considérant L**

#### *Proposition de résolution*

L. considérant que le registre de transparence de l'Union s'est trouvé **considérablement** renforcé à la suite de l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021<sup>6</sup>, qui établit des normes élevées en vue d'une représentation d'intérêts qui soit transparente et éthique au niveau de l'Union; que ce registre vise à renforcer la transparence des interférences étrangères sans toutefois pouvoir les empêcher; que toutes les activités extérieures rémunérées **ne donnent pas lieu à** des conflits d'intérêts;

#### *Amendement*

L. considérant que le registre de transparence **obligatoire** de l'Union s'est trouvé renforcé à la suite de l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021<sup>6</sup>, qui établit des normes élevées en vue d'une représentation d'intérêts qui soit transparente et éthique au niveau de l'Union; que ce registre vise à renforcer la transparence des interférences étrangères sans toutefois pouvoir les empêcher; que toutes les activités extérieures rémunérées **risquent d'entraîner** des conflits d'intérêts; **que deux résolutions du Parlement du 16 février 2023 ont demandé d'interdire aux membres du Parlement européen d'exercer des activités ou des emplois complémentaires rémunérés pour le compte d'organisations ou de personnes relevant du champ d'application du registre de transparence en vue de limiter les conflits d'intérêts potentiels; que cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre;**

---

<sup>6</sup> Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire. JO L 207 du 11.6.2021, p. 1.

---

<sup>6</sup> Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire. JO L 207 du 11.6.2021, p. 1.

Or. en

### **Amendement 87**

**Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant L**

###### *Proposition de résolution*

L. considérant que le registre de transparence de l'Union s'est trouvé considérablement renforcé à la suite de l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021<sup>6</sup>, qui établit des normes élevées en vue d'une représentation d'intérêts qui soit transparente et éthique au niveau de l'Union; que ce registre vise à renforcer la transparence des interférences étrangères sans toutefois pouvoir les empêcher; que toutes les activités extérieures rémunérées ne donnent pas lieu à des conflits d'intérêts;

---

<sup>6</sup> Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire. JO L 207 du 11.6.2021, p. 1.

###### *Amendement*

L. considérant que le registre de transparence de l'Union s'est trouvé considérablement renforcé à la suite de l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021<sup>6</sup>, qui établit des normes élevées en vue d'une représentation d'intérêts qui soit transparente et éthique au niveau de l'Union; **que le registre de transparence peut et doit être renforcé; qu'une inscription obligatoire au registre de transparence aurait réduit de manière significative le risque d'ingérence étrangère et les phénomènes de corruption;** que ce registre vise à renforcer la transparence des interférences étrangères sans toutefois pouvoir les empêcher; que toutes les activités extérieures rémunérées ne donnent pas lieu à des conflits d'intérêts;

---

<sup>6</sup> Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire. JO L 207 du 11.6.2021, p. 1.

Or. it

## Amendement 88

Heidi Hautala

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Considérant L

##### *Proposition de résolution*

L. considérant que le registre de transparence de l'Union s'est trouvé **considérablement** renforcé à la suite de l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021<sup>6</sup>, qui établit des normes élevées en vue d'une représentation d'intérêts qui soit transparente et éthique au niveau de l'Union; que ce registre vise à renforcer la transparence des interférences étrangères sans toutefois pouvoir les empêcher; que toutes les activités extérieures rémunérées ne donnent pas lieu à des conflits d'intérêts;

---

<sup>6</sup> Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire. JO L 207 du 11.6.2021, p. 1.

##### *Amendement*

L. considérant que le registre de transparence de l'Union s'est trouvé renforcé à la suite de l'accord interinstitutionnel du 20 mai 2021<sup>6</sup>, qui établit des normes élevées en vue d'une représentation d'intérêts qui soit transparente et éthique au niveau de l'Union ***tout en n'étant toujours pas formellement obligatoire, en autorisant un manque de transparence dans un trop grand nombre de réunions dans l'ensemble des institutions et en contenant encore de nombreuses entrées inexactes***; que ce registre vise à renforcer la transparence des interférences étrangères sans toutefois pouvoir les empêcher; que toutes les activités extérieures rémunérées ne donnent pas lieu à des conflits d'intérêts;

---

<sup>6</sup> Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire. JO L 207 du 11.6.2021, p. 1.

Or. en

## Amendement 89

Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Sunčana Glavak, Benoît Lutgen, Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau

### Proposition de résolution

#### Considérant L bis (nouveau)

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***L bis. considérant que toutes les institutions de l'Union chargées du maintien des relations avec les pays tiers et de la politique étrangère de l'Union doivent allouer des ressources supplémentaires à la lutte contre l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques des pays partenaires de l'Union et intensifier leurs efforts en la matière, notamment en renforçant la communication stratégique;***

Or. en

**Amendement 90**

**Maite Pagazaurtundúa, Anna Júlia Donáth**

**Proposition de résolution**

**Considérant L bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***L bis. considérant que l'inscription de représentants d'intérêts étrangers dans le registre de transparence de l'Union relatif aux entreprises de secteurs stratégiques et à leurs gouvernements peut compromettre et corrompre les intérêts européens et l'État de droit et requiert une vigilance particulière de la part de nos institutions;***

Or. en

**Amendement 91**

**Sunčana Glavak**

**Proposition de résolution**

**Considérant L bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***L bis. considérant que la divulgation obligatoire des conflits d'intérêts pourrait***

*être un outil potentiel pour renforcer  
l'intégrité du Parlement européen;*

Or. en

**Amendement 92**  
**Sunčana Glavak**

**Proposition de résolution**  
**Considérant L ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***L ter. considérant que la transparence totale des activités de lobbying pourrait en outre contribuer à faire du lobbying un segment indispensable de l'environnement démocratique européen;***

Or. en

**Amendement 93**  
**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Considérant M**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

M. considérant que l'utilisation de technologies de surveillance ciblée par des gouvernements *répressifs* de par le monde cherchant à suivre les opposants politiques ou à surveiller les critiques du régime est en augmentation; que les groupes le plus souvent vulnérables, tels que les défenseurs des droits de l'homme, les militants de la société civile et les opposants politiques, comptent parmi leurs principales cibles, y compris au sein de l'Union; qu'il convient de renforcer et de mieux adapter la boîte à outils de l'Union aux enjeux que les espionnages et les outils de surveillance mondiaux représentent pour les institutions de l'Union;

M. considérant que l'utilisation de technologies de surveillance ciblée par des gouvernements de par le monde cherchant à suivre les opposants politiques ou à surveiller les critiques du régime est en augmentation; que les groupes le plus souvent vulnérables, tels que les défenseurs des droits de l'homme, les militants de la société civile et les opposants politiques, comptent parmi leurs principales cibles, y compris au sein de l'Union; *que l'utilisation étendue de ces technologies par les autorités publiques de plusieurs États membres de l'Union, ciblant notamment des députés au Parlement européen, a été révélée;* qu'il convient de

renforcer et de mieux adapter la boîte à outils de l'Union aux enjeux que les espionnages et les outils de surveillance mondiaux représentent pour les institutions de l'Union; ***qu'il est nécessaire de lutter contre la production de technologies de surveillance au sein de l'Union et leur exportation vers des pays tiers;***

Or. en

#### **Amendement 94**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant M**

##### *Proposition de résolution*

M. considérant que l'utilisation de technologies de surveillance ciblée par des gouvernements répressifs de par le monde cherchant à suivre les opposants politiques ou à surveiller les critiques du régime est en augmentation; que les groupes le plus souvent vulnérables, tels que les défenseurs des droits de l'homme, les militants de la société civile et les opposants politiques, comptent parmi leurs principales cibles, y compris au sein de l'Union; qu'il convient de renforcer et de mieux adapter la boîte à outils de l'Union aux enjeux que les espionnages et les outils de surveillance mondiaux représentent pour les institutions de l'Union;

##### *Amendement*

M. considérant que l'utilisation de technologies de surveillance ciblée par des gouvernements répressifs de par le monde cherchant à suivre les opposants politiques ou à surveiller les critiques du régime est en augmentation; ***que les gouvernements démocratiques financent également la recherche et l'investissement dans ces technologies***; que les groupes le plus souvent vulnérables, tels que les défenseurs des droits de l'homme, les militants de la société civile et les opposants politiques, comptent parmi leurs principales cibles, y compris au sein de l'Union; qu'il convient de renforcer et de mieux adapter la boîte à outils de l'Union aux enjeux que les espionnages et les outils de surveillance mondiaux représentent pour les institutions de l'Union;

Or. en

#### **Amendement 95**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Considérant M**

*Proposition de résolution*

M. considérant que l'utilisation de technologies de surveillance ciblée par des gouvernements *répressifs* de par le monde cherchant à suivre les opposants politiques ou à surveiller les critiques du régime est en augmentation; que les groupes le plus souvent vulnérables, tels que les défenseurs des droits de l'homme, les militants de la société civile et les opposants politiques, comptent parmi leurs principales cibles, y compris au sein de l'Union; qu'il convient de renforcer et de mieux adapter la boîte à outils de l'Union aux enjeux que les espionnistes et les outils de surveillance mondiaux représentent pour les institutions de l'Union;

*Amendement*

M. considérant que l'utilisation de technologies de surveillance ciblée par des gouvernements de par le monde, *y compris à partir d'États membres de l'Union*, cherchant à suivre les opposants politiques ou à surveiller les critiques du régime est en augmentation; que les groupes le plus souvent vulnérables, tels que les défenseurs des droits de l'homme, les militants de la société civile, *les journalistes* et les opposants politiques, comptent parmi leurs principales cibles, y compris au sein de l'Union; qu'il convient de renforcer et de mieux adapter la boîte à outils de l'Union aux enjeux que les espionnistes et les outils de surveillance mondiaux représentent pour les institutions *et les citoyens* de l'Union;

Or. en

**Amendement 96**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**  
**Considérant N**

*Proposition de résolution*

N. considérant *qu'il faut plus de clarté en ce qui concerne* l'ingérence étrangère, *que ce soit par le truchement de fonctionnaires étrangers ou de représentants d'intérêts au niveau de l'Union, y compris les ingérences commises en coopération avec certaines ONG;*

*Amendement*

N. considérant *que les commissions INGE I et INGE II ont mis en lumière des stratégies et des acteurs qui tentent de s'ingérer dans les affaires européennes; que ces deux commissions ont formulé des propositions ambitieuses sur la manière de lutter contre les ingérences malveillantes; qu'il est toujours nécessaire d'élaborer une stratégie globale contre l'ingérence étrangère qui tienne compte à la fois de la complexité et de la nature multidimensionnelle des attaques, et de procéder à une analyse*

**Amendement 97**  
**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Considérant N**

*Proposition de résolution*

N. considérant qu'il faut plus de clarté en ce qui concerne l'ingérence étrangère, que ce soit par le truchement de fonctionnaires étrangers ou de représentants d'intérêts au niveau de l'Union, **y compris les ingérences commises en coopération avec certaines ONG;**

*Amendement*

N. considérant qu'il faut plus de clarté en ce qui concerne l'ingérence étrangère, que ce soit par le truchement de fonctionnaires étrangers ou de représentants d'intérêts au niveau de l'Union; **que dans le registre de transparence (annexe II), les ONG sont tenues d'indiquer leurs principales sources de financement par catégorie; que ce n'est pas le cas pour les représentants d'intérêts commerciaux, ni pour leurs intermédiaires, qui doivent simplement fournir une estimation des coûts annuels de lobbying;**

**Amendement 98**  
**Anna Júlia Donáth, Nathalie Loiseau**

**Proposition de résolution**  
**Considérant N**

*Proposition de résolution*

N. considérant qu'il faut plus de clarté en ce qui concerne l'ingérence étrangère, que ce soit par le truchement de fonctionnaires étrangers ou de représentants d'intérêts au niveau de l'Union, **y compris les ingérences commises en coopération avec certaines ONG;**

*Amendement*

N. considérant qu'il faut plus de clarté en ce qui concerne l'ingérence étrangère, que ce soit par le truchement de fonctionnaires étrangers ou de représentants d'intérêts au niveau de l'Union **et d'ONG;**

**Amendement 99**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant N**

*Proposition de résolution*

N. considérant qu'il faut plus de clarté en ce qui concerne l'ingérence étrangère, que ce soit par le truchement de fonctionnaires étrangers ou de représentants d'intérêts au niveau de l'Union, y compris les ingérences commises en coopération avec certaines ONG;

*Amendement*

N. considérant qu'il faut plus de clarté en ce qui concerne l'ingérence étrangère, que ce soit par le truchement de fonctionnaires étrangers ou de représentants d'intérêts au niveau de l'Union, y compris les ingérences commises en coopération avec certaines ONG *non enregistrées*;

Or. en

**Amendement 100**

**Clare Daly**

**Proposition de résolution**

**Considérant N bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*N bis. considérant que le registre de transparence ne couvre pas les autorités publiques de pays tiers, y compris leurs missions diplomatiques et leurs ambassades;*

Or. en

**Amendement 101**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**

**Considérant O**

*Proposition de résolution*

O. considérant que le renforcement des exigences en matière de transparence imposées aux **ONG** que finance l'étranger peut servir à identifier l'ingérence étrangère; que ces exigences ne doivent pas stigmatiser les financements étrangers légitimes;

*Amendement*

O. considérant que le renforcement des exigences en matière de transparence imposées aux **agences de lobbying et de conseil, aux fondations, aux ONG ou aux groupes de réflexion** que finance l'étranger peut servir à identifier l'ingérence étrangère; que ces exigences ne doivent pas stigmatiser les financements étrangers légitimes;

Or. en

**Amendement 102**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant O**

*Proposition de résolution*

O. considérant que le renforcement des exigences en matière de transparence imposées aux **ONG que finance l'étranger** peut **servir à identifier** l'ingérence étrangère; que ces exigences ne doivent pas stigmatiser les financements étrangers légitimes;

*Amendement*

O. considérant que le renforcement des exigences en matière de transparence imposées aux **représentants d'intérêts financés par des pays tiers ou par des sources incertaines** peut **contribuer à détecter** l'ingérence étrangère **et illégitime**; que ces exigences ne doivent pas stigmatiser les financements étrangers légitimes;

Or. en

**Amendement 103**

**Clare Daly**

**Proposition de résolution**

**Considérant O**

*Proposition de résolution*

O. considérant que le renforcement des exigences en matière de transparence

*Amendement*

O. considérant que le renforcement des exigences en matière de transparence

imposées aux **ONG que finance l'étranger** peut servir à identifier l'ingérence étrangère; que ces exigences ne doivent pas stigmatiser les financements étrangers légitimes;

imposées aux **groupes de pression et aux groupes d'intérêt** peut servir à identifier **les ingérences, y compris** l'ingérence étrangère; que ces exigences ne doivent pas stigmatiser les financements étrangers légitimes;

Or. en

#### Amendement 104

**Anna Júlia Donáth, Maite Pagazaurtundúa, Nathalie Loiseau**

#### Proposition de résolution Considérant O

##### *Proposition de résolution*

O. considérant que le renforcement des exigences en matière de transparence imposées aux **ONG** que finance l'étranger peut servir à identifier l'ingérence étrangère; que ces exigences ne doivent pas stigmatiser les financements étrangers légitimes;

##### *Amendement*

O. considérant que le renforcement des exigences en matière de transparence imposées aux **entités** que finance l'étranger peut servir à identifier l'ingérence étrangère; que ces exigences ne doivent pas stigmatiser les financements étrangers légitimes;

Or. en

#### Amendement 105

**Clare Daly**

#### Proposition de résolution Considérant P

##### *Proposition de résolution*

P. considérant que **les ONG** doivent être **soumises** à des règles de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence;

##### *Amendement*

P. considérant que **tous les groupes d'intérêts tels que les cabinets de conseil, les cabinets d'avocats et les autres représentants d'intérêts commerciaux** doivent être **soumis** à des règles **et à des contrôles ambitieux et équivalents en matière** de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence; **que le règlement intérieur du Parlement devrait être renforcé, dans l'attente de la mise en**

*place d'un organisme indépendant chargé des questions d'éthique et d'une réforme adéquate du registre de transparence, en accordant à son secrétariat des ressources humaines et financières suffisantes, conformément à la position du Parlement, afin qu'il puisse accomplir ses tâches de manière efficace;*

Or. en

#### **Amendement 106**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant P**

##### *Proposition de résolution*

P. considérant que **les ONG** doivent être **soumises** à des règles de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence;

##### *Amendement*

P. considérant que **les agences de lobbying et de conseil, les cabinets d'avocats, les ONG et les groupes de réflexion** doivent être **soumis** à des règles de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence **en tenant particulièrement compte de critères de proportionnalité et en évitant les procédures lourdes, notamment pour les ONG de petite taille et à but non lucratif, que tout renforcement éventuel des exigences en matière de divulgation doit tenir compte de la nécessité de protéger certaines personnes et certains groupes vulnérables;**

Or. en

#### **Amendement 107**

**Benoît Lutgen, Vladimír Bilčík**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant P**

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

P. considérant **que** les ONG doivent être soumises à des règles de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence;

P. considérant **qu'en tant qu'autres acteurs extérieurs cherchant à influencer le processus législatif et décisionnel de l'Union européenne ou participant à des activités au sein du Parlement européen**, les ONG doivent être soumises à des règles de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence, **en particulier en ce qui concerne le financement**;

Or. en

### Amendement 108

**Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin**

#### Proposition de résolution

##### Considérant P

###### *Proposition de résolution*

P. considérant que les ONG doivent être soumises à des règles de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence;

###### *Amendement*

P. considérant que les ONG, **comme tous les autres représentants d'intérêts actifs au sein des institutions européennes**, doivent être soumises à des règles de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence;

Or. it

### Amendement 109

**Morten Løkkegaard, Petras Auštrevičius, Sandro Gozi, Nathalie Loiseau**

#### Proposition de résolution

##### Considérant P

###### *Proposition de résolution*

P. considérant que **les ONG** doivent être **soumises** à des règles de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence;

###### *Amendement*

P. considérant que **les représentants d'intérêts, y compris les ONG**, doivent être **soumis** à des règles de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence;

Or. en

## Amendement 110

Heidi Hautala

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Considérant P

##### *Proposition de résolution*

P. considérant que **les ONG** doivent être **soumises** à des règles de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence;

##### *Amendement*

P. considérant que **tous les représentants d'intérêts** doivent être **soumis** à des règles de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence;

Or. en

## Amendement 111

Anna Júlia Donáth, Maite Pagazaurtundúa, Nathalie Loiseau

### Proposition de résolution

#### Considérant P

##### *Proposition de résolution*

P. considérant que **les ONG** doivent être soumises à des règles de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence;

##### *Amendement*

P. considérant que **toutes les entités** doivent être soumises à des règles de contrôle, de diligence raisonnable et de transparence;

Or. en

## Amendement 112

Balázs Hidvéghi, Jorge Buxadé Villalba, Jean-Paul Garraud, Aurélia Beigneux

### Proposition de résolution

#### Considérant P bis (nouveau)

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

**P bis. considérant que le scandale de corruption impliquant Bruxelles met en évidence la manière dont les ONG dont le fonctionnement n'est pas transparent ont pris en otage le processus décisionnel de**

*l'Union ces dernières années; que ce scandale a prouvé que certaines de ces ONG sont, en réalité, des organisations de façade impliquées dans des transactions et des activités criminelles;*

Or. en

**Amendement 113**

**Beata Szydło, Jorge Buxadé Villalba, Rob Rooker, Nicola Procaccini**

**Proposition de résolution**

**Considérant P bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*P bis. considérant qu'il existe au sein du Parlement européen de nombreux groupes d'amitié informels soutenant des pays particuliers;*

Or. en

**Amendement 114**

**Balázs Hidvéghi, Jorge Buxadé Villalba, Jean-Paul Garraud, Aurélia Beigneux**

**Proposition de résolution**

**Considérant P ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*P ter. considérant que plusieurs ONG impliquées dans les travaux du Parlement européen sont en réalité des manipulateurs politiques produisant des rapports politiquement biaisés reposant sur une politique de deux poids, deux mesures à l'encontre de certains États membres; que ceux-ci sont ensuite repris tels quels dans les positions et les documents de l'Union européenne; que ces documents politiquement biaisés ont été utilisés par le Parlement européen et la Commission européenne pour faire pression sur certains États membres ayant*

*des positions politiques différentes;*

Or. en

**Amendement 115**

**Balázs Hidvéghi, Jorge Buxadé Villalba, Jean-Paul Garraud, Aurélia Beigneux**

**Proposition de résolution**

**Considérant P quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***P quater. considérant que l'Union a laissé la porte grande ouverte à des ONG peu transparentes et peu scrupuleuses et leur a donné des millions d'euros provenant des contribuables européens sans exiger d'elles un minimum de transparence;***

Or. en

**Amendement 116**

**Balázs Hidvéghi, Jorge Buxadé Villalba, Jean-Paul Garraud, Aurélia Beigneux**

**Proposition de résolution**

**Considérant P quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***P quinquies. considérant qu'en 2018, la Cour des comptes européenne (CCE) attirait déjà l'attention sur le fait que les fonds versés par la Commission européenne aux ONG ne peuvent pas être contrôlés comme il se doit, étant donné qu'il n'existe pas de mécanismes de contrôle efficaces; qu'entre 2014 et 2017, selon la CCE, 11,3 milliards d'euros provenant des contribuables européens ont été alloués à des ONG alors qu'il était clair que la Commission européenne ne disposait pas d'informations suffisamment détaillées sur la manière dont cet argent était dépensé<sup>1</sup> bis;***

---

1 bis

[https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18\\_35/SR\\_NGO\\_FUNDING\\_FR.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18_35/SR_NGO_FUNDING_FR.pdf)

Or. en

### **Amendement 117**

**Balázs Hidvéghi, Jorge Buxadé Villalba, Jean-Paul Garraud, Aurélia Beigneux**

#### **Proposition de résolution**

**Considérant P sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*P sexies. considérant que Fight Impunity, l'une des ONG mises en cause dans le scandale de corruption impliquant Bruxelles, n'a jamais déposé ses comptes au cours de ses trois années d'existence, bien que la loi belge exige que les organisations à but non lucratif déposent leurs comptes annuels; que Fight Impunity est l'une des ONG de défense des droits de l'homme les plus influentes à Bruxelles et a conseillé à plusieurs reprises la sous-commission «Droits de l'homme» du Parlement européen, alors qu'elle n'est pas inscrite dans le registre de transparence du Parlement;*

Or. en

### **Amendement 118**

**Balázs Hidvéghi, Jorge Buxadé Villalba, Jean-Paul Garraud, Aurélia Beigneux**

#### **Proposition de résolution**

**Considérant P septies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*P septies. considérant que l'ONG «No Peace Without Justice», qui est également au cœur du scandale de*

*corruption, a reçu des millions d'euros de la Commission européenne;*

Or. en

### **Amendement 119**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant Q**

###### *Proposition de résolution*

Q. considérant qu'il convient d'adopter les résolutions d'urgence conformément aux lignes directrices et au champ d'application du Parlement et ***que personne ne devrait jamais y recourir de manière abusive, notamment à des fins autres que*** la nécessité urgente de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes exposées à une menace imminente dans des pays tiers;

###### *Amendement*

Q. considérant qu'il convient d'adopter les résolutions d'urgence conformément aux lignes directrices et au champ d'application du Parlement ***européen et de continuer à y recourir pour répondre*** à la nécessité urgente de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes exposées à une menace imminente dans des pays tiers; ***que les résolutions d'urgence doivent rester un outil essentiel de la politique du Parlement européen en matière de droits de l'homme;***

Or. en

### **Amendement 120**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

#### **Proposition de résolution**

##### **Considérant Q**

###### *Proposition de résolution*

Q. considérant qu'il convient d'adopter les résolutions ***d'urgence*** conformément aux lignes directrices et au champ d'application du Parlement ***et que personne ne devrait jamais y recourir de manière abusive, notamment à des fins autres que la nécessité urgente de***

###### *Amendement*

Q. considérant qu'il convient d'adopter les résolutions ***relatives aux pays tiers (y compris les résolutions d'urgence, les résolutions relevant de l'article 132 du règlement intérieur du Parlement et les rapports d'initiative spécifiques à un pays ou à une région)*** conformément aux lignes

*protéger les libertés et droits  
fondamentaux des personnes exposées à  
une menace imminente dans des pays  
tiers;*

directrices et au champ d'application du  
Parlement;

Or. en

#### **Amendement 121**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution**

**Considérant Q bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***Q bis. considérant que les votes sensibles  
sur les accords de commerce et de  
coopération doivent faire l'objet d'un  
examen particulier, dans la mesure où ils  
sont susceptibles d'attirer l'attention des  
contreparties respectives dans les  
négociations;***

Or. en

#### **Amendement 122**

**Andreas Schieder, Włodzimierz Cimoszewicz, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution**

**Paragraphe -1 (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***-1. dénonce avec la plus grande  
fermeté les tentatives présumées du Qatar  
et du Maroc d'influencer des députés,  
d'anciens députés et des membres du  
personnel du Parlement européen par des  
actes de corruption, qui constituent une  
ingérence étrangère grave dans les  
processus démocratiques de l'Union;  
réitère être profondément choqué et  
condamner les allégations de corruption,  
et annonce une politique de tolérance zéro  
à l'égard de la corruption sous quelque***

*forme que ce soit; insiste sur le fait que l'ampleur des enquêtes en cours exige du Parlement européen et des institutions de l'Union qu'ils réagissent par des mesures fortes et immédiates;*

Or. en

**Amendement 123**  
**Benoît Lutgen, Vladimír Bilčík**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe -1 (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*-1. dénonce avec la plus grande fermeté les tentatives présumées du Qatar d'influencer des députés, d'anciens députés et des membres du personnel du Parlement européen par des actes de corruption, qui constituent une ingérence étrangère grave dans les processus démocratiques de l'Union; demande des sanctions à l'encontre des pays tiers impliqués si les faits sont avérés;*

Or. en

**Amendement 124**  
**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe -1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*-1 bis. s'engage à œuvrer, à tous les niveaux, pour cimenter une culture de véritable intégrité, de transparence et de responsabilité au sein du Parlement européen, appelle à des mesures plus fortes et à davantage d'ambition politique pour traiter tous les conflits d'intérêts potentiels, et demande d'évaluer*

*scrupuleusement la mise en œuvre de ces mesures; considère qu'il est essentiel de modifier l'article 3 du code de conduite des députés afin de clarifier les règles relatives aux conflits d'intérêts et à l'obligation des députés de les résoudre;*

Or. en

## **Amendement 125**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 1**

##### *Proposition de résolution*

1. relève que les règles ne peuvent remplacer totalement la responsabilité individuelle des députés européens, des anciens députés, du personnel des groupes politiques, des APA et des fonctionnaires du Parlement ainsi que des autres institutions européennes; insiste sur la nécessité d'identifier systématiquement et de combler rigoureusement toute faille des règles et procédures des institutions pouvant faciliter les comportements illicites; souligne qu'il convient de réexaminer certains mécanismes existants afin de prévenir, de décourager et de détecter les ingérences étrangères;

##### *Amendement*

1. relève que ***les règles actuelles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ont joué un rôle déterminant pour attirer l'attention des autorités nationales sur le scandale de corruption actuel; note qu'à certaines occasions, les mécanismes d'alerte auraient pu signaler à la Commission et au Parlement une partie des réseaux impliqués dans le scandale présumé actuel, mais que l'absence de mise en œuvre des règles en vigueur a conduit à laisser passer cette occasion; note que si les règles ne peuvent remplacer totalement la responsabilité individuelle des députés européens, des anciens députés, du personnel des groupes politiques, des APA et des fonctionnaires du Parlement ainsi que des autres institutions européennes, la transparence et l'obligation de rendre des comptes sont des outils essentiels pour prévenir la corruption et garantir la confiance dans les institutions européennes; insiste sur la nécessité d'identifier systématiquement et de combler rigoureusement toute faille des règles et procédures des institutions pouvant faciliter les comportements illicites; souligne qu'il est urgent que le Parlement se dote de mesures fortes pour***

*défendre la démocratie, la transparence, la responsabilisation ainsi que pour lutter contre la corruption, et qu'il convient de réexaminer certains mécanismes existants afin de prévenir, de décourager et de détecter les ingérences étrangères;*

Or. en

## Amendement 126

**Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin**

### Proposition de résolution Paragraphe 1

#### *Proposition de résolution*

1. relève **que les règles ne peuvent remplacer totalement la responsabilité individuelle** des députés européens, des anciens députés, du personnel des groupes politiques, des APA et des fonctionnaires du Parlement ainsi que des autres institutions européennes; insiste sur la nécessité d'identifier systématiquement et de combler rigoureusement toute faille des règles et procédures des institutions pouvant faciliter les comportements illicites; souligne qu'il convient de réexaminer certains mécanismes existants afin de prévenir, de décourager et de détecter les ingérences **étrangères**;

#### *Amendement*

1. relève **qu'il est essentiel que les institutions travaillent dans une transparence absolue et en s'abstenant de tout conflit d'intérêts afin de conserver la confiance du public dans les travaux des institutions elles-mêmes et dans l'Union en général; souligne donc la nécessité de garantir les normes d'intégrité les plus élevées et de prévoir des règles adéquates pour prévenir, contrecarrer et sanctionner l'ingérence induite et la corruption impliquant** des députés européens, des anciens députés, du personnel des groupes politiques, des APA et des fonctionnaires du Parlement ainsi que des autres institutions européennes; insiste sur la nécessité d'identifier systématiquement et de combler rigoureusement toute faille des règles et procédures des institutions pouvant faciliter les comportements illicites; **demande la révision du code de conduite des députés et l'introduction de sanctions suffisamment dissuasives, ainsi que l'introduction de règles de dénonciation conformes aux normes européennes établies par la directive sur la protection des lanceurs d'alerte**; souligne qu'il convient de réexaminer certains mécanismes existants afin de

prévenir, de décourager et de détecter les ingérences *indues et la corruption à tous les niveaux*;

Or. it

### Amendement 127

Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 1

###### *Proposition de résolution*

1. *relève* que les règles *ne peuvent remplacer totalement la responsabilité individuelle* des députés européens, *des* anciens députés, *du* personnel des groupes politiques, *des* APA et *des* fonctionnaires du Parlement ainsi que *des* autres institutions européennes; insiste sur la nécessité d'identifier systématiquement et de combler rigoureusement toute faille des règles et procédures des institutions pouvant faciliter les comportements illicites; souligne qu'il convient de réexaminer certains mécanismes existants afin de prévenir, de décourager et de détecter les ingérences étrangères;

###### *Amendement*

1. *estime* que les règles *concernant les* députés européens, *les* anciens députés, *le* personnel des groupes politiques, *les* APA et *les* fonctionnaires du Parlement *européen* ainsi que *les* autres institutions européennes *devraient s'appuyer sur le niveau le plus élevé de transparence, d'intégrité et de responsabilité*; insiste sur la nécessité d'identifier systématiquement et de combler rigoureusement toute faille des règles et procédures des institutions pouvant faciliter les comportements illicites; souligne qu'il convient de réexaminer certains mécanismes existants afin de prévenir *les conflits d'intérêts, d'améliorer la transparence*, de décourager et de détecter les ingérences étrangères;

Or. en

### Amendement 128

Aurélia Beigneux, Nicolaus Fest, Jean-Paul Garraud

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 1

###### *Proposition de résolution*

1. relève que les règles ne peuvent remplacer totalement la responsabilité

###### *Amendement*

1. relève que les règles ne peuvent remplacer totalement la responsabilité

individuelle des députés européens, des anciens députés, du personnel des groupes politiques, des APA et des fonctionnaires du Parlement ainsi que des autres institutions européennes; insiste sur la nécessité d'identifier systématiquement et de combler rigoureusement toute faille des règles et procédures des institutions pouvant faciliter les comportements illicites; souligne qu'il convient de réexaminer certains mécanismes existants afin de prévenir, de décourager et de détecter les ingérences étrangères;

individuelle des députés européens, des anciens députés, du personnel des groupes politiques, des APA et des fonctionnaires du Parlement ainsi que des autres institutions européennes; insiste sur la nécessité d'identifier systématiquement et de combler rigoureusement toute faille des règles et procédures des institutions pouvant faciliter les comportements illicites; souligne qu'il convient de réexaminer certains mécanismes existants afin de prévenir, de décourager et de détecter les ingérences étrangères ***tout en préservant la liberté parlementaire nécessaire au pluralisme politique, prévue par l'article 2 de la décision du Parlement européen du 28 septembre 2005 portant adoption du statut des députés au Parlement européen;***

Or. fr

## **Amendement 129**

**Clare Daly**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 1**

##### *Proposition de résolution*

1. ***relève que les règles ne peuvent remplacer totalement la responsabilité individuelle des députés européens, des anciens députés, du personnel des groupes politiques, des APA et des fonctionnaires du Parlement ainsi que des autres institutions européennes;*** insiste sur la nécessité d'identifier systématiquement et de combler rigoureusement toute faille des règles et procédures des institutions pouvant faciliter les comportements illicites; souligne qu'il convient de réexaminer certains mécanismes existants afin de prévenir, de décourager et de détecter les ingérences étrangères;

##### *Amendement*

1. insiste sur la nécessité d'identifier systématiquement et de combler rigoureusement toute faille des règles et procédures des institutions pouvant faciliter les comportements illicites ***au moyen de capacités de contrôle et de réformes efficaces;*** souligne qu'il convient de réexaminer certains mécanismes existants afin de prévenir, de décourager et de détecter ***les ingérences, notamment*** les ingérences étrangères;

**Amendement 130**

**Balázs Hidvéghi, Jorge Buxadé Villalba, Jean-Paul Garraud, Aurélia Beigneux**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 bis. note avec inquiétude qu'en décembre 2022, le pire scandale de corruption depuis des décennies mettant en cause des institutions de l'Union a éclaté à Bruxelles, le Parlement européen et la Commission européenne étant largement impliqués dans ce scandale; déplore toute tentative de minimiser ce scandale et la corruption systémique présente dans les institutions de l'Union et de rejeter la responsabilité sur des acteurs extérieurs;*

**Amendement 131**

**Balázs Hidvéghi, Jorge Buxadé Villalba, Jean-Paul Garraud, Aurélia Beigneux**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 1 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*1 ter. constate que la plupart des propositions présentées jusqu'à présent par le Parlement européen sont de nature purement technique et ne cherchent pas en réalité à trouver une véritable solution pour lutter contre la corruption systémique présente au sein des institutions européennes; est d'avis que des changements profonds sont nécessaires dans l'ensemble du processus décisionnel de l'Union, qui est actuellement complètement déconnecté*

*des électeurs européens;*

Or. en

### **Amendement 132**

**Balázs Hidvéghi, Jorge Buxadé Villalba, Jean-Paul Garraud, Aurélia Beigneux**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 1 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***1 quater. note avec une grande inquiétude que la corruption systémique affecte profondément les institutions européennes; estime que le paquet de mesures anticorruption proposé par le Parlement n'aborde le problème que de manière superficielle; est d'avis que les créateurs et les bénéficiaires de la machine de la corruption n'élimineront pas ce système d'eux-mêmes;***

Or. en

### **Amendement 133**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

2. salue et soutient pleinement les 14 points que la Conférence des présidents du Parlement a approuvés à la suite d'une proposition de la Présidente Metsola visant à réformer son règlement intérieur et ses procédures; note que ces propositions sont ***au cœur*** du processus de réforme interne du Parlement; souligne que toute mesure prise devrait être compatible avec la liberté de mandat énoncée à l'article 2 de la décision du Parlement européen

2. salue et soutient pleinement les 14 points que la Conférence des présidents du Parlement a approuvés à la suite d'une proposition de la Présidente Metsola visant à réformer son règlement intérieur et ses procédures; note que ces propositions sont ***une première étape importante*** du processus de réforme interne du Parlement; souligne que toute mesure prise devrait être compatible avec la liberté de mandat énoncée à l'article 2 de la décision du

du 28 septembre 2005 portant adoption du statut des députés au Parlement européen<sup>7</sup>;

Parlement européen du 28 septembre 2005 portant adoption du statut des députés au Parlement européen<sup>7</sup>; ***considère que cette liberté de mandat ne doit pas faire obstacle aux obligations de l'Union de respecter «le principe de l'égalité de ses citoyens, qui bénéficient d'une égale attention de ses institutions», que «tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union», que «les décisions sont prises aussi ouvertement et aussi près que possible des citoyens» et que «les institutions, organes et organismes de l'Union œuvrent dans le plus grand respect possible du principe d'ouverture» (article 9 et article 10, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne et article 15, paragraphe 1, du traité FUE);***

---

<sup>7</sup> JO L 262 du 7.10.2005, p. 1.

---

<sup>7</sup> JO L 262 du 7.10.2005, p. 1.

Or. en

#### **Amendement 134**

**Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 2**

##### *Proposition de résolution*

2. salue et soutient pleinement les 14 points que la Conférence des présidents du Parlement a approuvés à la suite d'une proposition de la Présidente Metsola visant à réformer son règlement intérieur et ses procédures; note que ces propositions ***sont au cœur du*** processus de réforme ***interne*** du Parlement; souligne que toute mesure prise devrait être compatible avec la liberté de mandat énoncée à l'article 2 de la décision du Parlement européen du 28 septembre 2005 portant adoption du statut des députés au Parlement européen<sup>7</sup>;

##### *Amendement*

2. salue et soutient pleinement les 14 points que la Conférence des présidents du Parlement a approuvés à la suite d'une proposition de la Présidente Metsola visant à réformer son règlement intérieur et ses procédures; ***demande que ces points soient traduits en actions concrètes le plus rapidement possible;*** note que ces propositions ***constituent un bon point de départ pour entamer un*** processus de réforme ***encore plus incisif au sein*** du Parlement; ***considère toutefois que les 14 points n'offrent que des solutions limitées***

*et toujours basées sur l'auto-application des règles existantes; estime qu'une contribution externe indépendante est nécessaire à tous les stades de la procédure de réforme;* souligne que toute mesure prise devrait être compatible avec la liberté de mandat énoncée à l'article 2 de la décision du Parlement européen du 28 septembre 2005 portant adoption du statut des députés au Parlement européen<sup>7</sup>;

---

<sup>7</sup> JO L 262 du 7.10.2005, p. 1.

---

<sup>7</sup> JO L 262 du 7.10.2005, p. 1.

Or. it

## Amendement 135

Clare Daly

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 2

##### *Proposition de résolution*

2. *salue* et soutient pleinement les 14 points que la Conférence des présidents du Parlement a approuvés à la suite d'une proposition de la Présidente Metsola visant à réformer son règlement intérieur et ses procédures; note que ces propositions sont au cœur du processus de réforme interne du Parlement; souligne *que toute mesure prise devrait être compatible* avec la liberté de mandat énoncée à l'article 2 de la décision du Parlement européen du 28 septembre 2005 portant adoption du statut des députés au Parlement européen<sup>7</sup>;

##### *Amendement*

2. *note* et soutient pleinement les 14 points que la Conférence des présidents du Parlement a approuvés à la suite d'une proposition de la Présidente Metsola visant à réformer son règlement intérieur et ses procédures; *souligne que la plupart de ces mesures n'ont pas encore été mises en œuvre; constate avec regret que la période de réflexion initialement proposée pour les anciens députés européens était de douze mois, et qu'elle a ensuite été ramenée à six mois; souligne que le code de conduite de la Commission prévoit une période de réflexion de deux ans;* note que ces propositions sont au cœur du processus de réforme interne du Parlement; souligne *qu'aucune mesure n'a été jugée potentiellement incompatible* avec la liberté de mandat énoncée à l'article 2 de la décision du Parlement européen du 28 septembre 2005 portant adoption du statut des députés au Parlement européen<sup>7</sup>;

---

<sup>7</sup> JO L 262 du 7.10.2005, p. 1.

---

<sup>7</sup> JO L 262 du 7.10.2005, p. 1.

Or. en

### **Amendement 136**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Włodzimierz Cimoszewicz, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 2**

##### *Proposition de résolution*

2. **salue et soutient pleinement les 14 points que la Conférence des présidents du Parlement a approuvés à la suite d'une proposition de la Présidente Metsola visant à réformer son règlement intérieur et ses procédures;** note que ces propositions sont au cœur du processus de réforme interne du Parlement; **souligne que toute mesure prise devrait être compatible avec** la liberté de mandat énoncée à l'article 2 de la décision du Parlement européen du 28 septembre 2005 portant adoption du statut des députés au Parlement européen<sup>7</sup>;

---

<sup>7</sup> JO L 262 du 7.10.2005, p. 1.

##### *Amendement*

2. **considère que les «mesures visant à renforcer l'intégrité, l'indépendance et la responsabilité» adoptées par sa Conférence des présidents le 8 février 2023 et les mesures concrètes prévues pour leur mise en œuvre ne constituent qu'une première étape et ne sont pas, dans certains cas, à la hauteur de l'ambition actuellement nécessaire pour garantir le respect des normes les plus élevées en matière de transparence;** note que ces propositions sont au cœur du processus de réforme interne du Parlement **européen;** **s'engage à veiller à ce que les réformes internes ambitieuses concernant les États membres tiennent compte de** la liberté de mandat énoncée à l'article 2 de la décision du Parlement européen du 28 septembre 2005 portant adoption du statut des députés au Parlement européen<sup>7</sup>;

---

<sup>7</sup> JO L 262 du 7.10.2005, p. 1.

Or. en

### **Amendement 137**

**Aurélia Beigneux, Nicolaus Fest, Jean-Paul Garraud**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 2**

PE746.838v01-00

74/126

AM\1277235FR.docx

*Proposition de résolution*

2. **salue et soutient pleinement les 14 points** que la Conférence des présidents du Parlement a **approuvés à la suite d'une proposition de** la Présidente Metsola visant à réformer son règlement intérieur et ses procédures; note que ces propositions sont au cœur du processus de réforme interne du Parlement; souligne que toute mesure prise devrait être compatible avec la liberté de mandat énoncée à l'article 2 de la décision du Parlement européen du 28 septembre 2005 portant adoption du statut des députés au Parlement européen<sup>7</sup>;

---

<sup>7</sup> JO L 262 du 7.10.2005, p. 1.

*Amendement*

2. **note** que la Conférence des présidents du Parlement a **approuvé les 14 points proposés par** la Présidente Metsola visant à réformer son règlement intérieur et ses procédures; note que ces propositions sont au cœur du processus de réforme interne du Parlement; souligne que toute mesure prise devrait être compatible avec la liberté de mandat énoncée à l'article 2 de la décision du Parlement européen du 28 septembre 2005 portant adoption du statut des députés au Parlement européen<sup>7</sup>;

---

<sup>7</sup> JO L 262 du 7.10.2005, p. 1.

Or. fr

**Amendement 138**

**Clare Daly**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

**2 bis. regrette que les 14 points que la Conférence des présidents du Parlement européen a approuvés ne couvrent pas toutes les propositions de la résolution sur les soupçons de corruption par le Qatar et, plus largement, la nécessité de transparence et de responsabilité au sein des institutions européennes; préconise en particulier qu'un vice-président soit spécifiquement chargé de l'intégrité et de la lutte contre la corruption et l'ingérence au Parlement, notamment l'ingérence étrangère;**

Or. en

**Amendement 139**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**2 bis. estime qu'il est de la plus haute importance de veiller à ce que les règles actuelles en ce qui concerne la transparence et l'obligation de rendre des comptes soient pleinement mises en œuvre, y compris le code de conduite des députés au Parlement européen; réaffirme son engagement à combler toutes les lacunes possibles en renforçant les mesures existantes et en introduisant des sanctions strictes pour en garantir la bonne application, notamment en allouant les ressources nécessaires à cette tâche;**

Or. en

**Amendement 140**

**Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**2 bis. demande l'instauration d'une commission spéciale chargée d'étudier de manière plus approfondie les réformes à adopter à moyen et à long terme afin de contrôler et de garantir l'intégrité et la transparence des travaux du Parlement et de veiller à ce que les recommandations adoptées par cette commission soient correctement mises en œuvre;**

Or. it

## Amendement 141

Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 3

##### *Proposition de résolution*

3. exprime une fois encore sa consternation et sa vive préoccupation face aux allégations d'actes de corruption, de blanchiment d'argent et de participation à une organisation criminelle commis par des députés européens, des anciens députés et un APA en échange de leur influence sur les décisions du Parlement; soutient sans réserve la pleine coopération du Parlement avec les enquêtes pénales en cours; relève que les cas présumés de corruption se sont produits en dépit du suivi interne et des mécanismes d'alerte des institutions de l'Union; souligne ***que les comportements et intentions criminels dont ont fait preuve les trois députés faisant l'objet d'enquêtes ne sont pas représentatifs du Parlement dans son ensemble, étant donné qu'une très grande majorité des députés respectent les règles en vigueur et s'engagent pleinement à œuvrer au nom des citoyens de l'Union; rappelle que les efforts actuels visant à renforcer davantage encore les règles existantes témoignent du sérieux de l'engagement des députés à protéger et à défendre la démocratie européenne;***

##### *Amendement*

3. exprime une fois encore sa consternation et sa vive préoccupation face aux allégations d'actes de corruption, de blanchiment d'argent et de participation à une organisation criminelle commis par des députés européens, des anciens députés et un APA en échange de leur influence sur les décisions du Parlement; soutient sans réserve la pleine coopération du Parlement avec les enquêtes pénales en cours; relève que les cas présumés de corruption se sont produits en dépit du suivi interne et des mécanismes d'alerte des institutions de l'Union; souligne ***la nécessité de lutter fermement contre tout type de corruption, y compris en prévoyant des sanctions suffisamment efficaces et dissuasives contre ceux qui se rendent responsables d'actes de corruption et de campagnes d'influence; rappelle la nécessité de mettre à jour le cadre législatif européen pour lutter contre la corruption et demande que la proposition de directive contre la corruption au niveau européen introduise des règles harmonisées et mises à jour pour la définition de l'infraction de corruption et des sanctions suffisamment efficaces et dissuasives, afin d'éviter des interférences ou des situations de conflit d'intérêts; demande également la création d'une Autorité européenne anti-corruption, dotée de pouvoirs effectifs de surveillance, de contrôle et de coordination avec les organismes responsables qui opèrent au niveau national et international;***

Or. it

**Amendement 143**  
**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. exprime une fois encore sa consternation et sa vive préoccupation face aux allégations d'actes de corruption, de blanchiment d'argent et de participation à une organisation criminelle commis par des députés européens, des anciens députés et un APA en échange de leur influence sur les décisions du Parlement; soutient sans réserve la pleine coopération du Parlement avec les enquêtes pénales en cours; relève que les cas présumés de corruption se sont produits ***en dépit du*** suivi interne et ***des*** mécanismes d'alerte des institutions de l'Union; souligne que les comportements et intentions criminels dont ont fait preuve les trois députés faisant l'objet d'enquêtes ***ne sont pas représentatifs du Parlement dans son ensemble, étant donné qu'une très grande majorité des députés respectent les règles en vigueur et s'engagent pleinement à œuvrer au nom des citoyens de l'Union; rappelle que les efforts actuels visant à renforcer davantage encore les règles existantes témoignent du sérieux de l'engagement des députés à protéger et à défendre la démocratie européenne;***

*Amendement*

3. exprime une fois encore sa consternation et sa vive préoccupation face aux allégations d'actes de corruption, de blanchiment d'argent et de participation à une organisation criminelle commis par des députés européens, des anciens députés et un APA en échange de leur influence sur les décisions du Parlement; soutient sans réserve la pleine coopération du Parlement avec les enquêtes pénales en cours; relève que les cas présumés de corruption se sont produits ***tandis que le*** suivi interne et ***les*** mécanismes d'alerte des institutions de l'Union ***n'ont pas rempli leur rôle;*** souligne que les comportements et intentions criminels dont ont fait preuve les trois députés ***et l'assistant*** faisant l'objet d'enquêtes ***ont gravement porté atteinte à la perception publique de l'Union européenne en général et du Parlement en particulier; rappelle son engagement à mettre en œuvre toutes les mesures visant à renforcer l'indépendance, la transparence et la responsabilité des institutions publiques et de leurs représentants élus, commissaires et fonctionnaires; note que ces réformes sont de la plus haute importance pour favoriser la confiance des citoyens et assurer le bon fonctionnement des institutions démocratiques;***

Or. en

**Amendement 144**  
**Heidi Hautala**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

### Paragraphe 3

#### *Proposition de résolution*

3. exprime une fois encore **sa consternation** et sa vive préoccupation face aux allégations d'actes de corruption, de blanchiment d'argent et de participation à une organisation criminelle commis par des députés européens, des anciens députés et un APA en échange de leur influence sur les décisions du Parlement; soutient sans réserve la pleine coopération du Parlement avec les enquêtes pénales en cours; relève que les cas présumés de corruption se sont produits en dépit du suivi interne et des mécanismes d'alerte des institutions de l'Union; souligne que les comportements et intentions criminels dont ont fait preuve les trois députés faisant l'objet d'enquêtes ne sont pas représentatifs du Parlement dans son ensemble, étant donné qu'une très grande majorité des députés respectent les règles en vigueur et s'engagent pleinement à œuvrer au nom des citoyens de l'Union; rappelle que les efforts actuels visant à renforcer davantage encore les règles existantes témoignent du sérieux de l'engagement des députés à protéger et à défendre la démocratie européenne;

#### *Amendement*

3. exprime une fois encore **son état de choc** et sa vive préoccupation face aux allégations d'actes de corruption, de blanchiment d'argent et de participation à une organisation criminelle commis par des députés européens, des anciens députés et un APA en échange de leur influence sur les décisions du Parlement; soutient sans réserve la pleine coopération du Parlement avec les enquêtes pénales en cours; relève que les cas présumés de corruption se sont produits en dépit du suivi interne et des mécanismes d'alerte des institutions de l'Union; souligne que les comportements et intentions criminels dont ont fait preuve les trois députés faisant l'objet d'enquêtes ne sont pas représentatifs du Parlement dans son ensemble, étant donné qu'une très grande majorité des députés respectent les règles en vigueur et s'engagent pleinement à œuvrer au nom des citoyens de l'Union; rappelle que les efforts actuels visant à renforcer davantage encore les règles existantes ***afin d'assurer la prévention et la préparation en vue d'améliorer la transparence et l'obligation de rendre des comptes du Parlement et de toutes les institutions de l'Union et de lutter contre la corruption*** témoignent du sérieux de l'engagement des députés à protéger et à défendre la démocratie européenne;

Or. en

### Amendement 145

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 3**

#### *Proposition de résolution*

3. exprime une fois encore sa

#### *Amendement*

3. exprime une fois encore sa

consternation et sa vive préoccupation face aux allégations d'actes de corruption, de blanchiment d'argent et de participation à une organisation criminelle commis par des députés européens, des anciens députés **et un APA** en échange de leur influence sur les décisions du Parlement; soutient sans réserve la pleine coopération du Parlement avec les enquêtes pénales en cours; relève que les cas présumés de corruption se sont produits en dépit du suivi interne et des mécanismes d'alerte des institutions de l'Union; souligne que les comportements et intentions criminels dont ont fait preuve les **trois** députés faisant l'objet d'enquêtes ne sont pas représentatifs du Parlement dans son ensemble, étant donné qu'une très grande majorité des députés respectent les règles en vigueur et s'engagent pleinement à œuvrer au nom des citoyens de l'Union; rappelle que les efforts actuels visant à renforcer davantage encore les règles existantes témoignent du sérieux de l'engagement des députés à protéger et à défendre la démocratie européenne;

consternation et sa vive préoccupation face aux allégations d'actes de corruption, de blanchiment d'argent et de participation à une organisation criminelle commis par des députés européens, des anciens députés **et des membres du personnel du Parlement européen** en échange de leur influence sur les décisions du Parlement **européen**; soutient sans réserve la pleine coopération du Parlement **européen** avec les enquêtes pénales en cours; relève que les cas présumés de corruption se sont produits en dépit du suivi interne et des mécanismes d'alerte des institutions de l'Union; souligne que les comportements et intentions criminels dont ont fait preuve les députés faisant l'objet d'enquêtes ne sont pas représentatifs du Parlement **européen** dans son ensemble, étant donné qu'une très grande majorité des députés respectent les règles en vigueur **et leur application** et s'engagent pleinement à œuvrer au nom des citoyens de l'Union; rappelle que les efforts actuels visant à renforcer davantage encore les règles existantes témoignent du sérieux de l'engagement des députés à protéger et à défendre la démocratie européenne;

Or. en

#### **Amendement 146**

**Benoît Lutgen, Vladimír Bilčík**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 3**

###### *Proposition de résolution*

3. exprime une fois encore sa consternation et sa vive préoccupation face aux allégations d'actes de corruption, de blanchiment d'argent et de participation à une organisation criminelle commis par des députés européens, des anciens députés et un APA en échange de leur influence sur les décisions du Parlement; soutient sans

###### *Amendement*

3. exprime une fois encore sa consternation et sa vive préoccupation face aux allégations d'actes de corruption, de blanchiment d'argent et de participation à une organisation criminelle commis par des députés européens, des anciens députés et un APA en échange de leur influence sur les décisions du Parlement; soutient sans

réserve la pleine coopération du Parlement avec les enquêtes pénales en cours; relève que les cas présumés de corruption se sont produits en dépit du suivi interne et des mécanismes d'alerte des institutions de l'Union; souligne que les comportements et intentions criminels *dont ont fait preuve les trois députés faisant l'objet d'enquêtes* ne sont pas représentatifs du Parlement dans son ensemble, étant donné qu'une très grande majorité des députés respectent les règles en vigueur et s'engagent pleinement à œuvrer au nom des citoyens de l'Union; rappelle que les efforts actuels visant à renforcer davantage encore les règles existantes témoignent du sérieux de l'engagement des députés à protéger et à défendre la démocratie européenne;

réserve la pleine coopération du Parlement avec les enquêtes pénales en cours; relève que les cas présumés de corruption se sont produits en dépit du suivi interne et des mécanismes d'alerte des institutions de l'Union; souligne que les comportements et intentions criminels *présumés* ne sont pas représentatifs du Parlement dans son ensemble, étant donné qu'une très grande majorité des députés respectent les règles en vigueur et s'engagent pleinement à œuvrer au nom des citoyens de l'Union; rappelle que les efforts actuels visant à renforcer davantage encore les règles existantes témoignent du sérieux de l'engagement des députés à protéger et à défendre la démocratie européenne;

Or. en

#### **Amendement 147**

**Sabine Verheyen, Norbert Lins, Daniel Caspary, Monika Hohlmeier, Ralf Seekatz, Axel Voss, Marion Walsmann, Karolin Braunsberger-Reinhold, Marlene Mortler, Christine Schneider**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 3**

##### *Proposition de résolution*

3. exprime une fois encore sa consternation et sa vive préoccupation face aux allégations d'actes de corruption, de blanchiment d'argent et de participation à une organisation criminelle commis par des députés européens, des anciens députés et un APA en échange de leur influence sur les décisions du Parlement; soutient sans réserve la pleine coopération du Parlement avec les enquêtes pénales en cours; relève que les cas présumés de corruption se sont produits en dépit du suivi interne et des mécanismes d'alerte des institutions de l'Union; souligne que les comportements et intentions criminels dont ont fait preuve les *trois* députés faisant l'objet d'enquêtes ne

##### *Amendement*

3. exprime une fois encore sa consternation et sa vive préoccupation face aux allégations d'actes de corruption, de blanchiment d'argent et de participation à une organisation criminelle commis par des députés européens, des anciens députés et un APA en échange de leur influence sur les décisions du Parlement; soutient sans réserve la pleine coopération du Parlement avec les enquêtes pénales en cours; relève que les cas présumés de corruption se sont produits en dépit du suivi interne et des mécanismes d'alerte des institutions de l'Union; souligne que les comportements et intentions criminels dont ont fait preuve les députés faisant l'objet d'enquêtes ne sont

sont pas représentatifs du Parlement dans son ensemble, étant donné qu'une très grande majorité des députés respectent les règles en vigueur et s'engagent pleinement à œuvrer au nom des citoyens de l'Union; rappelle que les efforts actuels visant à renforcer davantage encore les règles existantes témoignent du sérieux de l'engagement des députés à protéger et à défendre la démocratie européenne;

pas représentatifs du Parlement dans son ensemble, étant donné qu'une très grande majorité des députés respectent les règles en vigueur et s'engagent pleinement à œuvrer au nom des citoyens de l'Union; rappelle que les efforts actuels visant à renforcer davantage encore les règles existantes témoignent du sérieux de l'engagement des députés à protéger et à défendre la démocratie européenne;

Or. en

**Amendement 148**  
**Sunčana Glavak**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**3 bis. demande que la divulgation des conflits d'intérêts soit obligatoire pour l'ensemble des députés et du personnel du Parlement européen; note que tous leurs intérêts financiers et autres intérêts susceptibles d'influencer leurs décisions devraient être rendus publics sur une plateforme en ligne unique;**

Or. en

**Amendement 149**  
**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Włodzimierz Cimoszewicz, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**4 bis. regrette que les recommandations formulées dans le rapport de la commission INGE I dans le sens d'une réforme du registre de transparence,**

*notamment l'introduction de règles de transparence plus strictes, le recensement des financements étrangers des activités de lobbying liées à l'Union et l'ajout d'une entrée permettant de signaler les financements provenant de gouvernements étrangers, n'aient pas été mises en œuvre;*

Or. en

**Amendement 150**

**Beata Szydło, Ryszard Czarnecki, Jorge Buxadé Villalba, Rob Rooken, Nicola Procaccini**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*4 bis. souligne que les députés au Parlement impliqués dans un scandale de corruption de cette ampleur étaient tous issus d'un seul groupe politique, qui a également attaqué avec une virulence particulière les États membres de l'Union pour des violations présumées de la démocratie et de l'état de droit, ce qui fait naître des soupçons quant à la pratique du «deux poids, deux mesures» et à la motivation purement politique de ces attaques;*

Or. en

**Amendement 151**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 4 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*4 ter. invite instamment les États membres à harmoniser leurs lois*

*électorales relatives à l'ingérence étrangère et à l'interdiction du financement étranger des partis et fondations politiques;*

Or. en

**Amendement 152**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**

**Sous-titre 2**

*Proposition de résolution*

Renforcer la culture *de sécurité* au sein du Parlement afin de lutter plus efficacement contre l'ingérence étrangère

*Amendement*

Renforcer la culture *d'intégrité* au sein du Parlement *européen* afin de lutter plus efficacement contre l'ingérence étrangère

Or. en

**Amendement 153**

**Abir Al-Sahlani, Anna Júlia Donáth, Morten Løkkegaard, Maite Pagazaurtundúa, Sandro Gozi, Iskra Mihaylova, Bart Groothuis, Vladimír Bilčík**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. souligne la nécessité de renforcer la culture de sécurité au sein du Parlement; rappelle que le Parlement est régulièrement la cible de tentatives d'ingérence, en raison de l'incidence que ses positions ont sur le reste du monde; demande par conséquent, pour l'ensemble des députés et du personnel, des formations adéquates et régulières en matière de sécurité et d'ingérence; fait observer que ces formations devraient inclure une formation à la sécurité numérique;

*Amendement*

5. souligne la nécessité de renforcer la culture de sécurité au sein du Parlement; rappelle que le Parlement, *comme toutes les autres institutions européennes*, est régulièrement la cible de tentatives d'ingérence, en raison de l'incidence que ses positions ont sur le reste du monde; demande par conséquent, pour l'ensemble des députés et du personnel, des formations adéquates et régulières en matière de sécurité et d'ingérence *lorsqu'ils prennent leurs fonctions au Parlement pour les sensibiliser à leur statut de cible potentielle d'acteurs étrangers étatiques et non étatiques; demande que tous les*

*membres du personnel suivent régulièrement des formations de remise à niveau sur les questions de sécurité, en particulier vers le milieu de la législature;* fait observer que ces formations devraient inclure une formation à la sécurité numérique;

Or. en

#### **Amendement 154**

**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, Benoît Lutgen, Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau, Bart Groothuis, Abir Al-Sahlani**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 5**

##### *Proposition de résolution*

5. souligne la nécessité de renforcer la culture de sécurité au sein du Parlement; rappelle que le Parlement est régulièrement la cible de tentatives d'ingérence, en raison de l'incidence que ses positions ont sur le reste du monde; demande par conséquent, pour l'ensemble des députés et du personnel, des formations adéquates et régulières en matière de sécurité *et* d'ingérence; fait observer que ces formations devraient inclure une formation à la sécurité numérique;

##### *Amendement*

5. souligne la nécessité de renforcer la culture de sécurité au sein du Parlement; rappelle que le Parlement est régulièrement la cible de tentatives d'ingérence, en raison de l'incidence que ses positions ont sur le reste du monde *et sur la conduite des relations extérieures de l'Union*; demande par conséquent, pour l'ensemble des députés, *des APA* et du personnel, des formations adéquates et régulières en matière de sécurité, d'ingérence *et de normes éthiques*; fait observer que ces formations devraient inclure une formation à la sécurité numérique;

Or. en

#### **Amendement 155**

**Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 5**

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

5. souligne la nécessité de renforcer la culture de sécurité au sein du Parlement; rappelle que le Parlement est régulièrement la cible de tentatives d'ingérence, en raison de l'incidence **que** ses positions **ont sur le reste du monde**; demande par conséquent, pour l'ensemble des députés et du personnel, des formations adéquates et régulières en matière de sécurité et d'ingérence; fait observer que ces formations devraient inclure une formation à la sécurité numérique;

5. souligne la nécessité de renforcer la culture de sécurité au sein du Parlement; rappelle que le Parlement est régulièrement la cible de tentatives d'ingérence, en raison **du rôle de colégislateur que lui confèrent les traités et** de l'incidence **de** ses positions; demande par conséquent, pour l'ensemble des députés et du personnel, des formations adéquates et régulières en matière de sécurité et d'ingérence; fait observer que ces formations devraient inclure une formation à la sécurité numérique;

Or. it

### **Amendement 156**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 5**

###### *Proposition de résolution*

5. souligne la nécessité de renforcer la culture **de sécurité** au sein du Parlement; rappelle que le Parlement est régulièrement la cible de tentatives d'ingérence, en raison de l'incidence que ses positions ont sur le reste du monde; demande par conséquent, pour l'ensemble des députés et du personnel, des formations adéquates et régulières en matière **de sécurité** et d'ingérence; fait observer que ces formations devraient inclure une formation à la sécurité numérique;

###### *Amendement*

5. souligne la nécessité de renforcer la culture **d'intégrité** au sein du Parlement **européen**; rappelle que le Parlement **européen** est régulièrement la cible de tentatives d'ingérence, en raison de l'incidence que ses positions ont sur le reste du monde; demande par conséquent, pour l'ensemble des députés et du personnel, des formations adéquates et régulières en matière **d'intégrité** et d'ingérence; fait observer que ces formations devraient inclure une formation à la sécurité numérique;

Or. en

### **Amendement 157**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

#### **Proposition de résolution**

## Paragraphe 5

### *Proposition de résolution*

5. souligne la nécessité de renforcer la culture de sécurité au sein du Parlement; rappelle que le Parlement est régulièrement la cible de tentatives d'ingérence, en raison de l'incidence que ses positions ont sur le reste du monde; demande par conséquent, pour l'ensemble des députés et du personnel, des formations adéquates et régulières en matière de sécurité et d'ingérence; fait observer que ces formations devraient inclure une formation à la sécurité numérique;

### *Amendement*

5. souligne la nécessité de renforcer la culture de sécurité au sein du Parlement; rappelle que le Parlement est régulièrement la cible de tentatives d'ingérence, en raison de l'incidence que ses positions ont sur le reste du monde; demande par conséquent, pour l'ensemble des députés, **de leurs cabinets** et du personnel, des formations adéquates et régulières en matière de sécurité et d'ingérence; fait observer que ces formations devraient inclure une formation à la sécurité numérique;

Or. en

## Amendement 158

**Benoît Lutgen**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 5**

### *Proposition de résolution*

5. souligne la nécessité de renforcer la culture de sécurité au sein du Parlement; rappelle que le Parlement est régulièrement la cible de tentatives d'ingérence, en raison de l'incidence que ses positions ont sur le reste du monde; demande par conséquent, pour l'ensemble des députés et du personnel, des formations adéquates et régulières en matière de sécurité et d'ingérence; fait observer que ces formations devraient inclure une formation à la sécurité numérique;

### *Amendement*

5. souligne la nécessité de renforcer la culture de sécurité au sein du Parlement; rappelle que le Parlement est régulièrement la cible de tentatives d'ingérence, en raison de l'incidence que ses positions ont sur le reste du monde; demande par conséquent, pour l'ensemble des députés et du personnel, des formations adéquates **obligatoires** et régulières en matière de sécurité et d'ingérence; fait observer que ces formations devraient inclure une formation à la sécurité numérique;

Or. en

## Amendement 159

**Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**5 bis.** *exprime sa satisfaction quant à la décision d'instaurer une formation obligatoire pour les députés européens et les APA sur les lanceurs d'alerte; s'inquiète toutefois du fait que les fonctionnaires du Parlement, les APA et le personnel des groupes politiques ne bénéficient pas des mêmes normes de protection que celles offertes par la directive sur la protection des lanceurs d'alerte; exige que les normes de protection offertes par la directive s'appliquent également aux personnes travaillant dans les institutions européennes, notamment pour les protéger contre d'éventuelles représailles et leur donner la possibilité de divulguer publiquement des actes répréhensibles;*

Or. it

**Amendement 160**  
**Benoît Lutgen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**5 bis.** *recommande aux services parlementaires d'attirer l'attention sur les risques de sécurité et d'ingérence étrangère lors de l'entrée en fonction des députés européens, des fonctionnaires parlementaires, des APA et du personnel des groupes politiques; demande qu'ils signent un engagement distinct à respecter les règles et recommandations en matière de sécurité et de lutte contre l'ingérence lors de leur entrée en fonction;*

**Amendement 161**  
**Sunčana Glavak**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**5 bis. demande une formation obligatoire en matière de transparence, d'éthique et de lutte contre la corruption pour l'ensemble des députés et du personnel du Parlement européen; recommande que cette formation soit mise à jour régulièrement et qu'elle comprenne des études de cas et des bonnes pratiques d'autres institutions européennes;**

Or. en

**Amendement 162**  
**Aurélia Beigneux, Nicolaus Fest, Jean-Paul Garraud**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**5 bis. invite les États membres et leurs autorités bancaires à coopérer étroitement pour garantir l'application de ces principes et lutter contre l'ingérence financière étrangère;**

Or. fr

**Amendement 163**  
**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Benoît Lutgen, Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau**

**Proposition de résolution**

## Paragraphe 6

### *Proposition de résolution*

6. recommande une procédure d'habilitation de sécurité appropriée pour les fonctionnaires du Parlement, **les APA et** le personnel des groupes politiques; note que ces habilitations de sécurité sont d'autant plus nécessaires dans le cadre des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense ou des questions commerciales; demande, par conséquent, une coopération appropriée avec les services de sécurité nationaux afin que ces demandes d'habilitation de sécurité soient traitées rapidement;

### *Amendement*

6. recommande une procédure d'habilitation de sécurité appropriée pour les fonctionnaires du Parlement, le personnel des groupes politiques, **et recommande d'envisager les cas dans lesquels une habilitation de sécurité est nécessaire pour les APA**; note que ces habilitations de sécurité sont d'autant plus nécessaires dans le cadre des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense ou des questions commerciales; demande, par conséquent, une coopération appropriée avec les services de sécurité nationaux afin que ces demandes d'habilitation de sécurité soient traitées rapidement;

Or. en

## Amendement 164

Clare Daly

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 6

### *Proposition de résolution*

6. recommande une procédure d'habilitation de sécurité appropriée pour les fonctionnaires du Parlement, les APA et le personnel des groupes politiques; note que ces habilitations de sécurité sont d'autant plus nécessaires dans le cadre des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense ou des questions commerciales; demande, par conséquent, une coopération appropriée avec les services de sécurité nationaux afin que ces demandes d'habilitation de sécurité soient traitées rapidement;

### *Amendement*

6. recommande une procédure d'habilitation de sécurité appropriée pour les fonctionnaires du Parlement, les APA et le personnel des groupes politiques **ayant accès à des informations classifiées**; note que ces habilitations de sécurité sont d'autant plus nécessaires dans le cadre des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense ou des questions commerciales; demande, par conséquent, une coopération appropriée avec les services de sécurité nationaux afin que ces demandes d'habilitation de sécurité soient traitées rapidement;

Or. en

## Amendement 165

Benoît Lutgen, Vladimír Bilčík

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 6

##### *Proposition de résolution*

6. recommande une procédure d'habilitation de sécurité appropriée pour les fonctionnaires du Parlement, les APA et le personnel des groupes politiques; **note que ces habilitations de sécurité sont d'autant plus nécessaires dans le cadre des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense ou des questions commerciales;** demande, par conséquent, une coopération appropriée avec les services de sécurité nationaux afin que ces demandes d'habilitation de sécurité soient traitées rapidement;

##### *Amendement*

6. recommande une procédure d'habilitation de sécurité appropriée pour les fonctionnaires du Parlement, les APA et le personnel des groupes politiques **chargés** des affaires étrangères **et des questions** de sécurité et de défense; demande, par conséquent, une coopération appropriée avec les services de sécurité nationaux afin que ces demandes d'habilitation de sécurité soient traitées rapidement;

Or. en

## Amendement 166

Heidi Hautala

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 6

##### *Proposition de résolution*

6. recommande une procédure d'habilitation de sécurité appropriée pour les fonctionnaires du Parlement, les APA et le personnel des groupes politiques; note que ces habilitations de sécurité sont d'autant plus nécessaires dans le cadre des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense ou des questions commerciales; demande, par conséquent, une coopération appropriée avec les services de sécurité nationaux afin que ces demandes d'habilitation de sécurité soient traitées

##### *Amendement*

6. recommande une procédure d'habilitation de sécurité appropriée pour les fonctionnaires du Parlement, les APA et le personnel des groupes politiques; note que ces habilitations de sécurité sont d'autant plus nécessaires dans le cadre des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense ou des questions commerciales; demande, par conséquent, une coopération appropriée avec les services de sécurité nationaux afin que ces demandes d'habilitation de sécurité soient traitées

rapidement;

rapidement *de manière non discriminatoire*;

Or. en

**Amendement 167**  
**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7. demande aux services du Parlement de vérifier si les stagiaires, les APA, le personnel des groupes politiques et le personnel du Parlement peuvent, avant et après leur entrée en fonction, être vulnérables à l'influence non européenne; estime qu'il conviendrait de considérer le personnel travaillant dans certains domaines sensibles comme des personnes politiquement exposées au sens de la définition qui figure dans la directive anti-blanchiment<sup>8</sup>;**

**supprimé**

---

<sup>8</sup> Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission. JO L 141 du 5.6.2015, p. 73.

Or. en

**Amendement 168**  
**Heidi Hautala**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. demande aux services du Parlement de vérifier si les stagiaires, les APA, le personnel des groupes politiques et le personnel du Parlement peuvent, avant et après leur entrée en fonction, être vulnérables à l'influence non européenne; ***estime qu'il conviendrait de considérer le personnel travaillant dans certains domaines sensibles comme des personnes politiquement exposées au sens de la définition qui figure dans la directive anti-blanchiment***<sup>8</sup>;

---

<sup>8</sup> ***Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission. JO L 141 du 5.6.2015, p. 73.***

*Amendement*

7. demande aux services du Parlement de vérifier si les stagiaires, les APA, le personnel des groupes politiques et le personnel du Parlement peuvent, avant et après leur entrée en fonction, être vulnérables à l'influence non européenne;

Or. en

**Amendement 169**

**Nathalie Loiseau, Abir Al-Sahlani, Anna Júlia Donáth, Morten Løkkegaard, Maite Pagazaurtundúa, Sandro Gozi, Iskra Mihaylova**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Proposition de résolution*

7. demande aux services du Parlement de vérifier si les stagiaires, les APA, le personnel des groupes politiques et le

*Amendement*

7. demande aux services du Parlement de vérifier ***à l'aide de sources ouvertes*** si les stagiaires, les APA, le personnel des

personnel du Parlement peuvent, avant et après leur entrée en fonction, être vulnérables à l'influence non européenne; estime qu'il conviendrait de considérer le personnel travaillant dans certains domaines sensibles comme des personnes politiquement exposées au sens de la définition qui figure dans la directive anti-blanchiment<sup>8</sup>;

---

<sup>8</sup> Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission. JO L 141 du 5.6.2015, p. 73.

groupes politiques et le personnel du Parlement peuvent, avant et après leur entrée en fonction, être vulnérables à l'influence non européenne; **rappelle que cette vérification devrait être normalisée afin de contrôler les informations fournies par le candidat dans son curriculum vitae**; estime qu'il conviendrait de considérer le personnel travaillant dans certains domaines sensibles comme des personnes politiquement exposées au sens de la définition qui figure dans la directive anti-blanchiment<sup>8</sup>;

---

<sup>8</sup> Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission. JO L 141 du 5.6.2015, p. 73.

Or. en

## Amendement 170

Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Javier Zarzalejos

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 7

##### *Proposition de résolution*

7. demande aux services du Parlement **de** vérifier si les stagiaires, les APA, le personnel des groupes politiques **et** le personnel du Parlement peuvent, avant et après leur entrée en fonction, être vulnérables à l'influence non européenne; estime qu'il conviendrait de considérer le personnel travaillant dans certains domaines sensibles comme des personnes

##### *Amendement*

7. demande aux services du Parlement **d'étudier des solutions permettant de** vérifier si les stagiaires, les APA, le personnel des groupes politiques, le personnel du Parlement, **les contractants externes et les candidats à un stage** peuvent, avant et après leur entrée en fonction, être vulnérables à l'influence non européenne, **en particulier s'il s'agit de**

politiquement exposées au sens de la définition qui figure dans la directive anti-blanchiment<sup>8</sup>;

---

<sup>8</sup> Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission. JO L 141 du 5.6.2015, p. 73.

*ressortissants de pays tiers*; estime qu'il conviendrait de considérer le personnel travaillant dans certains domaines sensibles comme des personnes politiquement exposées au sens de la définition qui figure dans la directive anti-blanchiment<sup>8</sup>;

---

<sup>8</sup> Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission. JO L 141 du 5.6.2015, p. 73.

Or. en

## Amendement 171

**Benoît Lutgen, Vladimír Bilčík**

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 7

##### *Proposition de résolution*

7. demande aux services du Parlement de vérifier si les stagiaires, les APA, le personnel des groupes politiques et le personnel du Parlement peuvent, avant et après leur entrée en fonction, être vulnérables à l'influence non européenne; estime qu'il conviendrait de considérer le personnel travaillant dans certains domaines sensibles comme des personnes politiquement exposées au sens de la définition qui figure dans la directive anti-blanchiment<sup>8</sup>;

---

<sup>8</sup> Directive (UE) 2015/849 du Parlement

##### *Amendement*

7. demande aux services du Parlement de vérifier, *en s'appuyant sur des critères clairement définis*, si les stagiaires, les APA, le personnel des groupes politiques et le personnel du Parlement peuvent, avant et après leur entrée en fonction, être vulnérables à l'influence non européenne; estime qu'il conviendrait de considérer le personnel travaillant dans certains domaines sensibles comme des personnes politiquement exposées au sens de la définition qui figure dans la directive anti-blanchiment<sup>8</sup>;

---

<sup>8</sup> Directive (UE) 2015/849 du Parlement

Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission. JO L 141 du 5.6.2015, p. 73.

Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission. JO L 141 du 5.6.2015, p. 73.

Or. en

### **Amendement 172**

**Sabine Verheyen, Norbert Lins, Daniel Caspary, Monika Hohlmeier, Ralf Seekatz, Axel Voss, Marion Walsmann, Karolin Braunsberger-Reinhold, Marlene Mortler, Christine Schneider**

### **Proposition de résolution Paragraphe 7**

#### *Proposition de résolution*

7. demande aux services du Parlement de vérifier si *les stagiaires*, les APA, le personnel des groupes politiques et le personnel du Parlement peuvent, avant et après leur entrée en fonction, être vulnérables à l'influence non européenne; estime qu'il conviendrait de considérer le personnel travaillant dans certains domaines sensibles comme des personnes politiquement exposées au sens de la définition qui figure dans la directive anti-blanchiment<sup>8</sup>;

---

<sup>8</sup> Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement

#### *Amendement*

7. demande aux services du Parlement de vérifier si les APA, le personnel des groupes politiques et le personnel du Parlement peuvent, avant et après leur entrée en fonction, être vulnérables à l'influence non européenne; estime qu'il conviendrait de considérer le personnel travaillant dans certains domaines sensibles comme des personnes politiquement exposées au sens de la définition qui figure dans la directive anti-blanchiment<sup>8</sup>;

---

<sup>8</sup> Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement

européen et du Conseil et la  
directive 2006/70/CE de la Commission.  
JO L 141 du 5.6.2015, p. 73.

européen et du Conseil et la  
directive 2006/70/CE de la Commission.  
JO L 141 du 5.6.2015, p. 73.

Or. en

**Amendement 173**

**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, Benoît Lutgen, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos,  
Nathalie Loiseau**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis. invite les autorités nationales à  
mettre en place des procédures et des  
délais communs pour l'octroi d'une  
habilitation de sécurité aux députés et au  
personnel du Parlement européen, ainsi  
que pour toute enquête de sécurité liée  
aux institutions de l'Union européenne;  
demande que les autorités chargées de la  
sécurité dans les États membres  
continuent à coopérer;**

Or. en

**Amendement 174**

**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Benoît Lutgen, Sabine Verheyen,  
Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 7 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**7 ter. encourage chaque député au  
Parlement et chaque groupe politique à  
procéder à une vérification minutieuse, à  
partir de sources ouvertes, des candidats  
qui intègrent leurs cabinets;**

Or. en

## Amendement 175

Nathalie Loiseau, Abir Al-Sahlani, Anna Júlia Donáth, Morten Løkkegaard, Maite Pagazaurtundúa, Sandro Gozi, Iskra Mihaylova, Bart Groothuis, Vladimír Bilčík

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 8

##### *Proposition de résolution*

8. rappelle que le Parlement engage, pour pouvoir fonctionner correctement et de manière sûre, des contractants privés pour assurer la maintenance de ses bâtiments, de ses systèmes informatiques et de ses caméras; invite l'administration du Parlement à exclure de tels contrats toute entreprise *privée* de pays tiers; demande, à cet égard, d'accorder une attention particulière aux entreprises que détiennent des entreprises ou des États tiers, tels que la Russie et la Chine;

##### *Amendement*

8. rappelle que le Parlement engage, pour pouvoir fonctionner correctement et de manière sûre, des contractants privés pour assurer la maintenance de ses bâtiments, de ses systèmes informatiques et de ses caméras; invite l'administration du Parlement à exclure de tels contrats toute entreprise de pays tiers *s'il existe un motif raisonnable de penser que cela pourrait exposer le Parlement à des risques en matière de sécurité ou compromettre la protection des données à caractère personnel*; demande, à cet égard, d'accorder une attention particulière aux entreprises que détiennent des entreprises ou des États tiers, tels que la Russie et la Chine;

Or. en

## Amendement 176

Heidi Hautala

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 8

##### *Proposition de résolution*

8. rappelle que le Parlement engage, pour pouvoir fonctionner correctement et de manière sûre, des contractants privés pour assurer la maintenance de ses bâtiments, de ses systèmes informatiques et de ses caméras; invite l'administration du Parlement à exclure de tels contrats toute

##### *Amendement*

8. rappelle que le Parlement engage, pour pouvoir fonctionner correctement et de manière sûre, des contractants privés pour assurer la maintenance de ses bâtiments, de ses systèmes informatiques et de ses caméras; invite l'administration du Parlement à exclure de tels contrats toute

entreprise privée de pays tiers; demande, à cet égard, d'accorder une attention particulière aux entreprises que détiennent des entreprises ou des États tiers, tels que la Russie et la Chine;

entreprise privée *et tout fournisseur* de pays tiers *préalablement signalé par une institution de l'Union ou un État membre comme présentant un risque potentiel en matière de sécurité*; demande, à cet égard, d'accorder une attention particulière aux entreprises que détiennent des entreprises ou des États tiers, tels que la Russie et la Chine;

Or. en

#### **Amendement 177**

**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Sunčana Glavak, Benoît Lutgen, Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 8**

###### *Proposition de résolution*

8. rappelle que le Parlement engage, pour pouvoir fonctionner correctement et de manière sûre, des contractants privés pour assurer la maintenance de ses bâtiments, de ses systèmes informatiques et de ses caméras; invite l'administration du Parlement à exclure de tels contrats toute entreprise privée de pays tiers; demande, à cet égard, d'accorder une attention particulière aux entreprises que détiennent des entreprises ou des États tiers, tels que la Russie et la Chine;

###### *Amendement*

8. rappelle que le Parlement engage, pour pouvoir fonctionner correctement et de manière sûre, des contractants privés pour assurer la maintenance de ses bâtiments, de ses systèmes informatiques et de ses caméras; invite l'administration du Parlement à exclure de tels contrats toute entreprise privée de pays tiers *et à veiller à ce que le recours à ces entreprises ne compromette pas la sécurité du Parlement*; demande, à cet égard, d'accorder une attention particulière aux entreprises que détiennent des entreprises ou des États tiers, tels que la Russie et la Chine;

Or. en

#### **Amendement 178**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 8**

*Proposition de résolution*

8. rappelle que le Parlement engage, pour pouvoir fonctionner correctement et de manière sûre, des contractants privés pour assurer la maintenance de ses bâtiments, de ses systèmes informatiques et de ses caméras; invite l'administration du Parlement à exclure de tels contrats toute entreprise privée de pays tiers; demande, à cet égard, d'accorder une attention particulière aux entreprises que détiennent des entreprises ou des États tiers, tels que la Russie et la Chine;

*Amendement*

8. rappelle que le Parlement **européen** engage, pour pouvoir fonctionner correctement et de manière sûre, des contractants privés pour assurer la maintenance de ses bâtiments, de ses systèmes informatiques et de ses caméras; invite l'administration du Parlement **européen** à exclure de tels contrats toute entreprise privée **ou publique** de pays tiers; demande, à cet égard, d'accorder une attention particulière aux entreprises que détiennent des entreprises ou des États tiers, tels que la Russie et la Chine;

Or. en

**Amendement 179**

**Beata Szydło, Ryszard Czarnecki**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

**8 bis. se félicite de la récente décision d'interdire TikTok sur tous les appareils utilisés par le personnel et par les députés au Parlement européen dans l'exercice de leurs fonctions; souligne, de même, la nécessité de procéder à un contrôle complet de tous les types de logiciels utilisés dans les institutions (pour le courrier électronique, la communication, le stockage de données, etc.) afin d'exclure les fournisseurs provenant d'États autocratiques, en particulier la Russie et la Chine;**

Or. en

**Amendement 180**

**Anna Júlia Donáth, Sandro Gozi, Maite Pagazaurtundúa, Nathalie Loiseau**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. estime que l'accès des visiteurs, y compris des représentants d'ONG, des lobbyistes et des pays tiers, aux bâtiments du Parlement devrait faire l'objet d'un contrôle plus strict; demande à son secrétaire général de présenter rapidement de nouvelles propositions à cet égard; réclame des sanctions à l'encontre de tous les représentants et lobbyistes de pays tiers et des ONG qui abusent de leur accès privilégié;

*Amendement*

9. estime que l'accès des visiteurs, y compris des représentants d'ONG, des lobbyistes et des pays tiers, aux bâtiments du Parlement devrait faire l'objet d'un contrôle plus strict; demande à son secrétaire général de présenter rapidement de nouvelles propositions à cet égard; réclame **une loi de l'Union complète sur le lobbying prévoyant** des sanctions à l'encontre de tous les représentants et lobbyistes de pays tiers et des ONG qui abusent de leur accès privilégié;

Or. en

**Amendement 181**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. estime que l'accès des visiteurs, y compris des représentants **d'ONG**, des lobbyistes et **des pays tiers**, aux bâtiments du Parlement devrait faire l'objet d'un contrôle plus strict; demande à son secrétaire général de présenter rapidement de nouvelles propositions à cet égard; réclame des sanctions à l'encontre de tous les représentants et lobbyistes de pays tiers et des ONG qui abusent de leur accès privilégié;

*Amendement*

9. estime que l'accès des visiteurs, y compris des représentants **des pays tiers**, des lobbyistes et **des ONG**, aux bâtiments du Parlement **européen** devrait faire l'objet d'un contrôle plus strict; demande à son secrétaire général de présenter rapidement de nouvelles propositions à cet égard; réclame des sanctions à l'encontre de tous les représentants et lobbyistes de pays tiers et des ONG qui abusent de leur accès privilégié;

Or. en

**Amendement 182**  
**Clare Daly**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. estime que l'accès des visiteurs, y compris des représentants d'ONG, des lobbyistes et des pays tiers, aux bâtiments du Parlement devrait faire l'objet d'un contrôle plus strict; demande à son secrétaire général de présenter rapidement de nouvelles propositions à cet égard; réclame **des sanctions** à l'encontre de tous les représentants et lobbyistes de pays tiers et des ONG qui abusent de leur accès privilégié;

*Amendement*

9. estime que l'accès des visiteurs, y compris des représentants d'ONG, des lobbyistes et des pays tiers, aux bâtiments du Parlement devrait faire l'objet d'un contrôle plus strict; demande à son secrétaire général de présenter rapidement de nouvelles propositions à cet égard; réclame **l'application de restrictions** à l'encontre de tous les représentants et lobbyistes de pays tiers et des ONG qui abusent de leur accès privilégié;

Or. en

**Amendement 183**

**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Sunčana Glavak, Benoît Lutgen, Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. estime que l'accès des visiteurs, y compris des représentants d'ONG, des lobbyistes et des pays tiers, aux bâtiments du Parlement devrait faire l'objet d'un contrôle plus strict; demande à son secrétaire général de présenter rapidement de nouvelles propositions à cet égard; réclame des sanctions à l'encontre de tous les représentants et lobbyistes de pays tiers et des ONG qui abusent de **leur accès privilégié**;

*Amendement*

9. estime que l'accès des visiteurs, y compris des représentants d'ONG, des lobbyistes et des pays tiers, aux bâtiments du Parlement devrait faire l'objet d'un contrôle plus strict; demande à son secrétaire général de présenter rapidement de nouvelles propositions à cet égard; réclame des sanctions à l'encontre de tous les représentants et lobbyistes de pays tiers et des ONG qui abusent de **leurs droits d'accès privilégié**;

Or. en

**Amendement 184**

**Markus Pieper, Sabine Verheyen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**9 bis.** *met en lumière les récentes atteintes à la transparence et la corruption liées aux ONG «Fight Impunity» et «No Peace Without Justice»; observe que, dans certains cas, le travail des ONG est utilisé pour financer des activités illégales et pour exercer une influence sur la prise de décision du Parlement au nom de tiers; réitère qu'il convient de réviser les règles en matière d'accès aux locaux du Parlement européen pour les parties prenantes et les ONG; insiste sur le fait que les parties prenantes non enregistrées et les ONG ne devraient pas avoir le droit d'être entendues au Parlement; demande des contrôles de transparence obligatoires automatisés par l'administration et des contrôles correspondants par les secrétariats des commissions;*

Or. en

**Amendement 185**  
**Markus Pieper, Sabine Verheyen**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**9 ter.** *constate que les lignes directrices actuelles relatives à l'accord interinstitutionnel de 2021 visant à enregistrer les ONG et les parties prenantes sont insuffisantes; souligne la nécessité de procéder à un contrôle préalable approfondi dans le cadre de l'inscription au registre de transparence afin de divulguer toutes les sources de financement; note que le financement par les fonds de l'Union doit être traçable du*

*bénéficiaire direct au bénéficiaire final lorsque les fonds sont transférés dans une chaîne; appelle à réviser les lignes directrices pour l'inscription au registre de transparence afin de divulguer tous les fonds entrants et sortants, y compris le transfert de fonds d'une ONG et d'une partie prenante à une autre;*

Or. en

### **Amendement 186**

**Nathalie Loiseau, Abir Al-Sahlani, Anna Júlia Donáth, Morten Løkkegaard, Maite Pagazaurtundúa, Sandro Gozi, Iskra Mihaylova, Bart Groothuis**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 10**

##### *Proposition de résolution*

10. rappelle que tout visiteur doit être accompagné lorsqu'il se trouve dans les locaux du Parlement; demande d'appliquer strictement des mesures restrictives appropriées en cas de violation de cette règle, par exemple en empêchant, pour une durée limitée, le membre du personnel concerné ou le cabinet du député concerné d'accorder l'accès à des visiteurs; se félicite de la proposition visant à créer, pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus en visite au Parlement, un registre reprenant des informations telles que la date, l'heure et l'objet de leur visite, leurs coordonnées et la personne responsable pendant leur visite;

##### *Amendement*

10. rappelle que tout visiteur doit être accompagné lorsqu'il se trouve dans les locaux du Parlement; **déplore que cette règle n'ait pas été rigoureusement appliquée et** demande d'appliquer strictement des mesures restrictives appropriées en cas de violation de cette règle, par exemple en empêchant, pour une durée limitée, le membre du personnel concerné ou le cabinet du député concerné d'accorder l'accès à des visiteurs; se félicite de la proposition visant à créer, pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus en visite au Parlement, un registre reprenant des informations telles que la date, l'heure et l'objet de leur visite, leurs coordonnées et la personne responsable pendant leur visite; **estime que ces conditions d'entrée ne devraient pas s'appliquer au personnel des autres institutions, organismes et organes de l'Union, ni aux journalistes, qui bénéficient d'un régime spécifique d'accès au Parlement;**

Or. en

### Amendement 187

**Sabine Verheyen, Norbert Lins, Daniel Caspary, Monika Hohlmeier, Ralf Seekatz, Marion Walsmann, Axel Voss, Karolin Braunsberger-Reinhold, Marlene Mortler, Christine Schneider**

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 10

###### *Proposition de résolution*

10. rappelle que tout visiteur doit être accompagné lorsqu'il se trouve dans les locaux du Parlement; demande d'appliquer strictement des mesures restrictives appropriées en cas de violation de cette règle, par exemple en empêchant, pour une durée limitée, le membre du personnel concerné ou le cabinet du député concerné d'accorder l'accès à des visiteurs; se félicite de la proposition visant à créer, pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus en visite au Parlement, un registre reprenant des informations telles que la date, l'heure et l'objet de leur visite, leurs coordonnées et la personne responsable pendant leur visite;

###### *Amendement*

10. rappelle que tout visiteur, **à l'exception des personnes accréditées disposant déjà d'un titre d'accès**, doit être accompagné lorsqu'il se trouve dans les locaux du Parlement; demande d'appliquer strictement des mesures restrictives appropriées en cas de violation de cette règle, par exemple en empêchant, pour une durée limitée, le membre du personnel concerné ou le cabinet du député concerné d'accorder l'accès à des visiteurs; se félicite de la proposition visant à créer, pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus en visite au Parlement, un registre reprenant des informations telles que la date, l'heure et l'objet de leur visite, leurs coordonnées et la personne responsable pendant leur visite; **considère que le partage des responsabilités, notamment entre différents cabinets de députés européens sous certaines conditions, devrait être possible;**

Or. en

### Amendement 188

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 10

###### *Proposition de résolution*

10. rappelle que tout visiteur doit être

###### *Amendement*

10. rappelle que tout visiteur doit être

accompagné lorsqu'il se trouve dans les locaux du Parlement; demande d'appliquer strictement des mesures restrictives appropriées en cas de violation de cette règle, par exemple en empêchant, pour une durée limitée, le membre du personnel concerné ou le cabinet du député concerné d'accorder l'accès à des visiteurs; *se félicite de* la proposition visant à créer, pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus en visite au Parlement, un registre reprenant des informations telles que la date, l'heure *et* l'objet de leur visite, leurs coordonnées et la personne responsable pendant leur visite;

accompagné lorsqu'il se trouve dans les locaux du Parlement; demande d'appliquer strictement des mesures restrictives appropriées en cas de violation de cette règle, par exemple en empêchant, pour une durée limitée, le membre du personnel concerné ou le cabinet du député concerné d'accorder l'accès à des visiteurs; *s'engage à mettre en œuvre* la proposition visant à créer, pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus en visite au Parlement, un registre *conforme aux normes en matière de protection des données* reprenant des informations telles que la date, l'heure, l'objet de leur visite, *l'identification des députés, des membres du personnel du cabinet des députés, du personnel des groupes ou des unités administratives qu'ils rencontrent*, leurs coordonnées et la personne responsable pendant leur visite;

Or. en

#### **Amendement 189**

**Beata Szydło, Ryszard Czarnecki, Jorge Buxadé Villalba, Rob Rooken, Nicola Procaccini**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 10**

##### *Proposition de résolution*

10. rappelle que tout visiteur doit être accompagné lorsqu'il se trouve dans les locaux du Parlement; demande d'appliquer strictement des mesures restrictives appropriées en cas de violation de cette règle, par exemple en empêchant, pour une durée limitée, le membre du personnel concerné ou le cabinet du député *concerné* d'accorder l'accès à des visiteurs; se félicite de la proposition visant à créer, pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus en visite au Parlement, un registre reprenant des informations telles que la date, l'heure et l'objet de leur visite, leurs coordonnées et la personne responsable

##### *Amendement*

10. rappelle que tout visiteur doit être accompagné lorsqu'il se trouve dans les locaux du Parlement; demande d'appliquer strictement des mesures restrictives appropriées en cas de violation de cette règle, par exemple en empêchant, pour une durée limitée, le membre du personnel concerné ou le cabinet du député *ayant préalablement enfreint cette règle* d'accorder l'accès à des visiteurs; se félicite de la proposition visant à créer, pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus en visite au Parlement, un registre reprenant des informations telles que la date, l'heure et l'objet de leur visite, leurs

pendant leur visite;

coordonnées et la personne responsable  
pendant leur visite;

Or. en

### **Amendement 190**

**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Sunčana Glavak, Benoît Lutgen,  
Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos, Nathalie Loiseau**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 10**

###### *Proposition de résolution*

10. rappelle que tout visiteur doit être accompagné lorsqu'il se trouve dans les locaux du Parlement; demande d'appliquer strictement des mesures restrictives appropriées en cas de violation de cette règle, par exemple en empêchant, pour une durée limitée, le membre du personnel concerné ou le cabinet du député concerné d'accorder l'accès à des visiteurs; se félicite de la proposition visant à créer, pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus en visite au Parlement, un registre reprenant des informations telles que la date, l'heure et l'objet de leur visite, leurs coordonnées et la personne responsable pendant leur visite;

###### *Amendement*

10. rappelle que tout visiteur doit être accompagné lorsqu'il se trouve dans les locaux du Parlement, **à l'exception des zones réservées aux visiteurs**; demande d'appliquer strictement des mesures restrictives appropriées en cas de violation de cette règle, par exemple en empêchant, pour une durée limitée, le membre du personnel concerné ou le cabinet du député concerné d'accorder l'accès à des visiteurs; se félicite de la proposition visant à créer, pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus en visite au Parlement, un registre reprenant des informations telles que la date, l'heure et l'objet de leur visite, **lorsque ceci est pertinent**, leurs coordonnées et la personne responsable pendant leur visite;

Or. en

### **Amendement 191**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 10 bis (nouveau)**

###### *Proposition de résolution*

###### *Amendement*

**10 bis. demande que la délivrance des titres d'accès familiaux fasse l'objet d'une**

*évaluation approfondie, que les critères de délivrance soient révisés en s'appuyant sur des documents pertinents et que les titulaires de titres d'accès familiaux âgés de plus de 18 ans soient soumis à la procédure du registre;*

Or. en

### **Amendement 192**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 11**

##### *Proposition de résolution*

11. se félicite de la réforme des règles d'accès des anciens députés et des anciens membres du personnel, en particulier de l'annonce de l'instauration d'un nouveau badge d'accès quotidien destiné à remplacer les badges actuels; insiste sur le fait que les anciens députés et les anciens membres du personnel ne devraient plus avoir le droit d'accorder à quiconque l'accès au Parlement;

##### *Amendement*

11. se félicite de la réforme des règles d'accès des anciens députés et des anciens membres du personnel, en particulier de l'annonce de l'instauration d'un nouveau badge d'accès quotidien destiné à remplacer les badges actuels; **demande une révision immédiate de l'article 123 de son règlement intérieur, suivie d'une modification de l'article 6 de son code de conduite;** insiste sur le fait que les anciens députés et les anciens membres du personnel ne devraient plus avoir le droit d'accorder à quiconque l'accès au Parlement;

Or. en

### **Amendement 193**

**Nathalie Loiseau, Abir Al-Sahlani, Anna Júlia Donáth, Morten Løkkegaard, Maite Pagazaurtundúa, Iskra Mihaylova**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 11**

##### *Proposition de résolution*

11. se félicite de la réforme des règles d'accès des anciens députés et des anciens

##### *Amendement*

11. se félicite de la réforme des règles d'accès des anciens députés et des anciens

membres du personnel, en particulier de l'annonce de l'instauration d'un nouveau badge d'accès quotidien destiné à remplacer les badges actuels; insiste sur le fait que les anciens députés et les anciens membres du personnel ne devraient plus avoir le droit d'accorder à quiconque l'accès au Parlement;

membres du personnel, en particulier de l'annonce de l'instauration d'un nouveau badge d'accès quotidien destiné à remplacer les badges actuels; insiste sur le fait que les anciens députés et les anciens membres du personnel ne devraient plus avoir le droit d'accorder à quiconque l'accès au Parlement; ***invite le Parlement européen à envisager le retrait du titre d'accès accordé aux anciens membres du personnel;***

Or. en

#### **Amendement 194**

**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, Sunčana Glavak, Benoît Lutgen, Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 11**

##### *Proposition de résolution*

11. se félicite de la réforme des règles d'accès des anciens députés et des anciens membres du personnel, en particulier de l'annonce de l'instauration d'un nouveau badge d'accès quotidien destiné à remplacer les badges actuels; ***insiste sur le fait*** que les anciens députés ***et les anciens membres du personnel ne*** devraient ***plus*** avoir le droit d'accorder à ***quiconque*** l'accès au Parlement;

##### *Amendement*

11. se félicite de la réforme des règles d'accès des anciens députés et des anciens membres du personnel, en particulier de l'annonce de l'instauration d'un nouveau badge d'accès quotidien destiné à remplacer les badges actuels; ***estime*** que les anciens députés devraient avoir le droit d'accorder à ***une personne*** l'accès au Parlement ***dans le seul but de l'accompagner;***

Or. en

#### **Amendement 195**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

#### **Proposition de résolution Paragraphe 11**

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

11. se félicite de la réforme des règles d'accès des anciens députés et des anciens membres du personnel, en particulier de l'annonce de l'instauration d'un nouveau badge d'accès quotidien destiné à remplacer les badges actuels; insiste sur le fait que les anciens députés *et les anciens membres du personnel* ne devraient plus avoir le droit d'accorder à quiconque l'accès au Parlement;

11. se félicite de la réforme des règles d'accès des anciens députés et des anciens membres du personnel, en particulier de l'annonce de l'instauration d'un nouveau badge d'accès quotidien destiné à remplacer les badges actuels; insiste sur le fait que les anciens députés ne devraient plus avoir le droit d'accorder à quiconque l'accès au Parlement;

Or. en

#### **Amendement 196**

**Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 12**

##### *Proposition de résolution*

12. note *que les institutions de l'Union devraient traiter plus rigoureusement les cas potentiels* de «pantouflage» afin de prévenir les conflits d'intérêts *et d'éviter les atteintes à leur réputation*;

##### *Amendement*

12. note *qu'il y a eu plusieurs cas de «pantouflage» impliquant des hauts fonctionnaires des institutions, d'anciens commissaires et députés au Parlement européen; considère que ce phénomène constitue un risque évident pour l'intégrité et la réputation des institutions, qui doit être traité de manière plus rigoureuse* afin de prévenir les conflits d'intérêts; *demande que le délai de réflexion des anciens députés soit assimilé à l'indemnité transitoire et ne soit pas limité à six mois, compte tenu également de l'activité législative limitée du Parlement dans les mois qui ont suivi les élections*;

Or. it

#### **Amendement 197**

**Clare Daly**

#### **Proposition de résolution**

## Paragraphe 12

### *Proposition de résolution*

12. note que les institutions de l'Union devraient traiter plus rigoureusement les cas potentiels de «pantouflage» afin de prévenir les conflits d'intérêts et d'éviter les atteintes à leur réputation;

### *Amendement*

12. note que les institutions de l'Union devraient traiter plus rigoureusement les cas potentiels de «pantouflage» afin de prévenir les conflits d'intérêts et d'éviter les atteintes à leur réputation; ***souligne la nécessité d'harmoniser les périodes de réflexion entre les institutions, en prenant l'exemple des règles les plus contraignantes; souligne que le code de conduite de la Commission prévoit une période de réflexion de deux ans alors que le Parlement applique actuellement une période de réflexion de six mois;***

Or. en

## Amendement 198

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 12**

### *Proposition de résolution*

12. note que les institutions de l'Union devraient traiter plus rigoureusement les cas potentiels de «pantouflage» afin de prévenir les conflits d'intérêts et d'éviter les atteintes à leur réputation;

### *Amendement*

12. note que les institutions de l'Union devraient traiter plus rigoureusement les cas potentiels de «pantouflage» afin de prévenir les conflits d'intérêts et d'éviter les atteintes à leur réputation; ***appelle les anciens hommes politiques travaillant désormais pour des sociétés étrangères qui ont des liens avec les régimes de pays à haut risque à démissionner; demande instamment l'interdiction de la pratique de recrutement de personnalités haut placées et du «pantouflage»;***

Or. en

## Amendement 199

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 12**

##### *Proposition de résolution*

12. note que les institutions de l'Union devraient traiter plus rigoureusement les cas potentiels de «pantouflage» afin de prévenir les conflits d'intérêts et d'éviter les atteintes à leur réputation;

##### *Amendement*

12. ***constate que l'influence étrangère et d'autres influences illégitimes ont pris la forme d'offres d'emplois bien rémunérés à d'anciens députés, à des représentants d'États membres et à de hauts fonctionnaires de l'Union;*** note que les institutions de l'Union devraient traiter plus rigoureusement les cas potentiels de «pantouflage» afin de prévenir les conflits d'intérêts et d'éviter les atteintes à leur réputation;

Or. en

### **Amendement 200**

**Maite Pagazaurtundúa, Anna Júlia Donáth**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 12**

##### *Proposition de résolution*

12. note que les institutions de l'Union devraient traiter plus rigoureusement les cas potentiels de «pantouflage» afin de prévenir les conflits d'intérêts et d'éviter les atteintes à leur réputation;

##### *Amendement*

12. note que les institutions de l'Union devraient traiter plus rigoureusement les cas potentiels de «pantouflage» afin de prévenir les conflits d'intérêts et d'éviter les atteintes à leur réputation; ***demande que la question du recrutement de personnalités haut placées soit abordée dans les rapports annuels de la Commission sur l'état de droit;***

Or. en

### **Amendement 201**

**Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**12 bis. souligne que les députés ne devraient pas occuper de postes ou d'autres fonctions, rémunérées ou non, susceptibles d'entrer en conflit d'intérêts avec leur mandat parlementaire; considère que ces seconds emplois représentent l'un des principaux risques d'émergence de conflits d'intérêts; demande des normes plus strictes à cet égard et un contrôle efficace de leur mise en œuvre; estime que les déclarations d'intérêts financiers des députés devraient être plus détaillées afin de permettre aux citoyens et au public de contrôler les actions de leurs représentants et de mettre en évidence plus facilement les conflits d'intérêts potentiels;**

Or. it

**Amendement 202**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Włodzimierz Cimoszewicz, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

13. **demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant** chargé des questions d'éthique; estime que le mandat de cet organisme devrait inclure un examen, au cas par cas, de l'intention des députés de travailler, après la fin de leur mandat, pour tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; invite les députés à respecter les valeurs et normes du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements

13. **insiste sur la nécessité de mettre en place immédiatement et de toute urgence, au plus tard avant les vacances parlementaires d'été 2023, un organisme chargé des questions d'éthique mandaté pour examiner les institutions et organismes de l'Union et doté des ressources financières et humaines nécessaires pour s'acquitter pleinement de ses tâches avant la fin de la législature;** estime que le mandat de cet organisme devrait inclure un examen, au cas par cas, de l'intention des députés de travailler,

autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; ***réaffirme son intention de mettre en place pour les députés une*** période de réflexion ***de six mois, souligne que cette*** période ***devrait commencer immédiatement après la fin de leur mandat et que pendant cette*** période, ***il devrait leur être interdit de faire pression sur le Parlement;***

après la fin de leur mandat, pour tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; invite les députés à respecter les valeurs et normes du Parlement ***européen*** et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; ***considère que l'introduction d'une «période de réflexion» pour les députés à la fin de leurs mandats respectifs est essentielle et estime que cette période devrait être fixée à 24 mois lorsqu'ils entreprennent des activités de lobbying et pendant la durée de l'indemnité transitoire lorsqu'ils accèdent à un nouvel emploi; déplore à cet égard la décision prise par le Bureau du Parlement européen le 13 mars 2023, limitant la période de réflexion des anciens députés à seulement 6 mois; souligne que cette décision n'a pas été prise de manière consensuelle; espère que l'article 6 du code de conduite des députés sera révisé dans le cadre d'une approche plus ambitieuse prévoyant une période de réflexion qui ne soit pas limitée à seulement 6 mois;***

Or. en

### **Amendement 203**

**Maite Pagazaurtundúa, Anna Júlia Donáth, Nathalie Loiseau**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 13**

###### *Proposition de résolution*

13. demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique; estime que le mandat de cet organisme devrait inclure un examen, au cas par cas, de l'intention des députés de travailler, après la fin de leur mandat, pour

###### *Amendement*

13. demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique; estime que le mandat de cet organisme devrait inclure un examen, au cas par cas, de l'intention des députés de travailler, après la fin de leur mandat, pour

tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; invite les députés à respecter les valeurs et normes du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; réaffirme son intention de mettre en place pour les députés une période de réflexion de six mois, souligne que cette période devrait commencer immédiatement après la fin de leur mandat et que pendant cette période, il devrait leur être interdit de faire pression sur le Parlement;

tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; invite les députés à respecter les valeurs et normes du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; réaffirme son intention de mettre en place pour les députés une période de réflexion de six mois, ***afin d'éviter qu'ils ne fournissent leurs services à des gouvernements, des entités dépendantes ou des entreprises de secteurs stratégiques de pays considérés comme exposés à un risque et qu'ils n'utilisent les connaissances acquises pendant leur mandat à l'encontre des intérêts de l'Union et de l'intérêt public, voire qu'ils ne participent en parallèle à des opérations internationales d'influence ou d'ingérence***; souligne que cette période devrait commencer immédiatement après la fin de leur mandat et que pendant cette période, il devrait leur être interdit de faire pression sur le Parlement;

Or. en

## Amendement 204

Aurélia Beigneux, Nicolaus Fest, Jean-Paul Garraud

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 13

##### *Proposition de résolution*

13. ***demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique; estime que le mandat de cet organisme devrait inclure un examen, au cas par cas, de l'intention des députés de travailler, après la fin de leur mandat, pour tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers***; invite les députés à

##### *Amendement*

13. invite les députés à respecter les valeurs et normes du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; réaffirme son intention de mettre en place pour les députés une période de réflexion de six mois, souligne que cette période devrait commencer immédiatement après la fin de

respecter les valeurs et normes du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; réaffirme son intention de mettre en place pour les députés une période de réflexion de six mois, souligne que cette période devrait commencer immédiatement après la fin de leur mandat et que pendant cette période, il devrait leur être interdit de faire pression sur le Parlement;

leur mandat et que pendant cette période, il devrait leur être interdit de faire pression sur le Parlement;

Or. fr

### **Amendement 205**

**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Benoît Lutgen, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 13**

##### *Proposition de résolution*

13. demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique; estime que le mandat de cet organisme devrait inclure un examen, au cas par cas, de l'intention des députés de travailler, après la fin de leur mandat, pour tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; invite les députés à respecter les valeurs et normes du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; réaffirme son intention de mettre en place pour les députés une période de réflexion de six mois, souligne que cette période devrait commencer immédiatement après la fin de leur mandat et que pendant cette période, il devrait leur être interdit de faire pression

##### *Amendement*

13. demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique; ***rappelle que tout organisme de ce type est tenu de respecter la séparation des pouvoirs entre les institutions et ne peut en aucun cas se substituer à la police, aux procureurs et aux juges;*** estime que le mandat de cet organisme devrait inclure un examen, au cas par cas ***et ayant valeur de recommandation,*** de l'intention des députés de travailler, après la fin de leur mandat, pour tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; invite les députés à respecter les valeurs et normes du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; réaffirme son intention de mettre en place pour les

sur le Parlement;

députés une période de réflexion de six mois, souligne que cette période devrait commencer immédiatement après la fin de leur mandat et que pendant cette période, il devrait leur être interdit de faire pression sur le Parlement;

Or. en

## **Amendement 206**

**Clare Daly**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 13**

##### *Proposition de résolution*

13. demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique; estime que le mandat de cet organisme devrait inclure un examen, au cas par cas, de l'intention des députés de travailler, après la fin de leur mandat, pour tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; ***invite les députés à respecter les valeurs et normes du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées***; réaffirme son intention de mettre en place pour les députés une période de réflexion de six mois, souligne que cette période devrait commencer immédiatement après la fin de leur mandat et que pendant cette période, il devrait leur être interdit de faire pression sur le Parlement;

##### *Amendement*

13. demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique; estime que le mandat de cet organisme devrait inclure un examen, au cas par cas, de l'intention des députés de travailler, après la fin de leur mandat, pour tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; réaffirme son intention de mettre en place pour les députés une période de réflexion de six mois, souligne que cette période devrait commencer immédiatement après la fin de leur mandat et que pendant cette période, il devrait leur être interdit de faire pression sur le Parlement;

Or. en

## **Amendement 207**

**Heidi Hautala**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique; estime que le mandat de cet organisme devrait inclure un examen, au cas par cas, de l'intention des députés de travailler, ***après la fin de leur mandat***, pour tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; invite les députés à respecter les valeurs et normes du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; réaffirme son intention de mettre en place pour les députés une période de réflexion de six mois, souligne que cette période devrait commencer immédiatement après la fin de leur mandat et que pendant cette période, il devrait leur être interdit de faire pression sur le Parlement;

*Amendement*

13. demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique; estime que le mandat de cet organisme devrait inclure un examen, au cas par cas, de l'intention des députés ***et des anciens députés*** de travailler pour tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; invite les députés à respecter les valeurs et normes du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; réaffirme son intention de mettre en place pour les députés une période de réflexion de six à ***vingt-quatre*** mois ***tant qu'ils ont droit à l'indemnité transitoire***, souligne que cette période devrait commencer immédiatement après la fin de leur mandat et que pendant cette période, il devrait leur être interdit de faire pression sur le Parlement, ***et s'engage à entamer la procédure de modification du statut des députés à cette fin***;

Or. en

**Amendement 208**

**Nathalie Loiseau, Abir Al-Sahlani, Anna Júlia Donáth, Morten Løkkegaard, Maite Pagazaurtundúa, Iskra Mihaylova, Bart Groothuis, Vladimír Bilčík**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 13**

*Proposition de résolution*

13. demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique; estime que le mandat de cet

*Amendement*

13. demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique; estime que le mandat de cet

organisme devrait inclure un examen, au cas par cas, de l'intention des députés de travailler, après la fin de leur mandat, pour tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; invite les députés à respecter les valeurs et normes du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; réaffirme son intention de mettre en place pour les députés une période de réflexion de six mois, souligne que cette période devrait commencer immédiatement après la fin de leur mandat et que pendant cette période, il devrait leur être interdit de faire pression sur le Parlement;

organisme devrait inclure un examen, au cas par cas, de l'intention des députés de travailler, après la fin de leur mandat, pour tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; invite les députés à respecter les valeurs et normes du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; réaffirme son intention de mettre en place pour les députés une période de réflexion de six mois, souligne que cette période devrait commencer immédiatement après la fin de leur mandat et que pendant cette période, il devrait leur être interdit de faire pression sur le Parlement; *estime que le respect de cette période de réflexion devrait être contrôlé par l'organe européen chargé des questions d'éthique, mentionné ci-dessus, une fois que celui-ci aura été mis en place;*

Or. en

### **Amendement 209**

**Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 13**

##### *Proposition de résolution*

13. demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique; estime que le mandat de cet organisme devrait inclure un examen, *au cas par cas*, de l'intention des députés de travailler, après la fin de leur mandat, pour tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; invite les députés à respecter les valeurs et normes du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de

##### *Amendement*

13. demande une fois encore la mise en place rapide d'un organisme européen indépendant chargé des questions d'éthique; estime que le mandat de cet organisme devrait inclure un examen *approfondi des conflits d'intérêts existants ou potentiels, y compris* de l'intention des députés de travailler, après la fin de leur mandat, pour tout gouvernement hors Union ou toute entité contrôlée par le gouvernement d'un pays tiers; invite les députés à respecter les valeurs et normes

leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; ***réaffirme son intention de mettre en place pour les députés une période de réflexion de six mois, souligne que cette période devrait commencer immédiatement après la fin de leur mandat et que pendant cette période, il devrait leur être interdit de faire pression sur le Parlement;***

du Parlement et à ne pas accepter d'être employés, après la fin de leur mandat, par des gouvernements autoritaires et non démocratiques ou des entités publiques apparentées; ***souligne qu'il devrait être interdit aux anciens députés de faire pression sur le Parlement pendant la période de réflexion qui suit la fin de leur mandat;***

Or. it

#### **Amendement 210**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***13 bis. estime que le statut des députés au Parlement européen, 20 ans après sa dernière modification, devrait faire l'objet d'une révision législative, en particulier en ce qui concerne les questions des emplois complémentaires et des périodes de réflexion;***

Or. en

#### **Amendement 211**

**Sunčana Glavak**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 13 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***13 bis. invite le Parlement européen à mettre en place un mécanisme protégeant les lanceurs d'alerte qui signalent des cas de corruption, de fraude ou d'autres actes répréhensibles au sein de l'institution;***

**Amendement 212**

**Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Mercedes Bresso, Tonino Picula**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 13 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***13 ter. estime qu'en attendant que l'organisme chargé des questions d'éthique assume formellement son rôle, le comité consultatif du Parlement sur le code de conduite des députés doit impérativement être réformé, amélioré et renforcé afin de garantir un système plus efficace et plus transparent de sanctions plus strictes à l'encontre des députés et des anciens députés travaillant pour des intérêts extérieurs lorsqu'il a été constaté qu'ils ont enfreint l'éthique, les règles et les obligations; demande la modification des articles 7 et 8 du code de conduite des députés;***

Or. en

**Amendement 213**

**Sunčana Glavak**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 13 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***13 ter. appelle à renforcer le rôle du Médiateur, qui devrait se voir confier des pouvoirs plus étendus pour enquêter sur les plaintes relatives à des irrégularités au sein du Parlement européen, y compris les allégations de corruption et de fraude;***

Or. en

#### Amendement 214

Andreas Schieder, Nacho Sánchez Amor, Włodzimierz Cimoszewicz, Mercedes Bresso, Tonino Picula

#### Proposition de résolution

#### Paragraphe 13 quater (nouveau)

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*13 quater. suggère d'introduire la pratique consistant à saisir le comité consultatif en cas de manquement systématique ou grave aux obligations de divulgation dans les délais impartis; propose que le comité consultatif puisse également jouer un rôle proactif en signalant à la présidente d'autres situations problématiques, par exemple en disposant de pouvoirs d'initiative pour mener des enquêtes internes; estime que le comité consultatif devrait pouvoir traiter directement les plaintes déposées par des particuliers (ou les infractions potentielles dont il est informé par d'autres sources, par exemple les médias) et ne devrait pas agir uniquement à la demande de la présidente du Parlement européen;*

Or. en

#### Amendement 215

Laura Ferrara, Sabrina Pignedoli, Maria Angela Danzi, Fabio Massimo Castaldo, Mario Furore, Tiziana Beghin

#### Proposition de résolution

#### Paragraphe 14

*Proposition de résolution*

*Amendement*

14. recommande aux agences européennes de surveiller à titre préventif les activités professionnelles de leur personnel d'encadrement *supérieur* afin de renforcer leurs procédures et contrôles

14. recommande *aux institutions*, aux agences européennes *et aux autres organismes de l'Union* de surveiller à titre préventif les activités professionnelles de leur personnel d'encadrement afin de

internes concernant d'éventuelles situations de pantouflage, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne pour 2021<sup>9</sup>;

renforcer leurs procédures et contrôles internes concernant d'éventuelles situations de pantouflage, conformément aux recommandations de la Cour des comptes européenne pour 2021<sup>9</sup>;

---

<sup>9</sup> Comme indiqué dans le rapport du 27 octobre 2022 intitulé «Rapport annuel sur les agences de l'UE relatif à l'exercice 2021».

---

<sup>9</sup> Comme indiqué dans le rapport du 27 octobre 2022 intitulé «Rapport annuel sur les agences de l'UE relatif à l'exercice 2021».

Or. it

#### **Amendement 216**

**Vladimír Bilčík, Lukas Mandl, David Lega, Sunčana Glavak, Benoît Lutgen, Andrey Kovatchev, Sabine Verheyen, Javier Zarzalejos**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***15 bis. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans l'infrastructure informatique du Parlement européen, notamment en recrutant des spécialistes informatiques de haut niveau; considère que ces efforts sont nécessaires pour garantir l'indépendance du Parlement européen;***

Or. en

#### **Amendement 217**

**Aurélia Beigneux, Nicolaus Fest, Balázs Hidvéghi, Jean-Paul Garraud**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

16. demande instamment de prendre davantage de mesures pour veiller à ce que le nom du Parlement ne soit pas détourné

16. demande instamment de prendre davantage de mesures pour veiller à ce que le nom du Parlement ne soit pas détourné

par des acteurs extérieurs pour créer une fausse image de légitimité;

par des acteurs extérieurs pour créer une fausse image de légitimité; ***affirme que le fait pour le Parlement et les autres institutions européennes de soutenir et promouvoir - notamment pas des conférences ou des campagnes de communication - des organisations islamistes met à mal leur légitimité, leur réputation et le mode de vie européen;***

Or. fr

### **Amendement 218**

**Nathalie Loiseau, Abir Al-Sahlani, Anna Júlia Donáth, Morten Løkkegaard, Maite Pagazaurtundúa, Sandro Gozi, Iskra Mihaylova, Vladimír Bilčík**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 16**

##### *Proposition de résolution*

16. demande instamment de prendre davantage de mesures pour veiller à ce que le nom du Parlement ne soit pas détourné par des acteurs extérieurs pour créer une fausse image de légitimité;

##### *Amendement*

16. demande instamment de prendre davantage de mesures pour veiller à ce que le nom du Parlement ne soit pas détourné par des acteurs extérieurs pour créer une fausse image de légitimité, ***comme cela a été le cas avec le prétendu magazine de l'Union «EP Today»;***

Or. en

### **Amendement 219**

**Maite Pagazaurtundúa, Sandro Gozi, Anna Júlia Donáth, Nathalie Loiseau**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 16 bis (nouveau)**

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

***16 bis. demande que des critères objectifs visant à définir les pays exposés à des risques dans le cadre d'opérations d'ingérence étrangère soient établis et appliqués et que, dans le cadre de ces critères, les éléments suivants soient***

*examinés: a) un programme de vol de propriété intellectuelle dirigé contre l'Union et ses États membres, b) une législation contraignant des acteurs nationaux non étatiques à participer à des activités de renseignement, c) une violation systématique des droits de l'homme, d) une politique révisionniste à l'endroit de l'ordre juridique international en vigueur, e) l'application extraterritoriale d'une idéologie autoritaire, f) la détection d'activités d'ingérence ou de conflits d'intérêts au sein des institutions européennes; demande un contrôle particulier par le registre de transparence de l'Union européenne des représentants d'intérêts enregistrés des pays considérés comme exposés à des risques sur la base de ces critères objectifs;*

Or. en

**Amendement 220**  
**Sunčana Glavak**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. note qu'il est extrêmement important que seuls les médias dont la propriété est transparente et qui ont prouvé qu'ils respectaient les normes professionnelles les plus rigoureuses en matière de journalisme aient accès aux rapports du Parlement européen et aux séances plénières, afin de garantir que les citoyens aient accès à des informations exactes et impartiales sur les processus et les décisions politiques;*

Or. en

**Amendement 221**

**Nathalie Loiseau, Abir Al-Sahlani, Morten Løkkegaard, Maite Pagazaurtundúa,  
Iskra Mihaylova**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***16 bis. demande une réforme des règles imposant aux députés d'utiliser le logo du Parlement européen lorsqu'ils organisent un événement dans les locaux de ce dernier, sachant que le Parlement européen n'exerce aucun contrôle sur le contenu de ces événements et pourrait, à son insu, donner une certaine légitimité à des déclarations ou à des invités douteux;***

Or. en